



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

13^e séance plénière

Vendredi 24 septembre 1999, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Allocution de M. Lansana Conté, Président de la République de Guinée

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République de Guinée.

M. Lansana Conté, Président de la République de Guinée, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Guinée, S. E. M. Lansana Conté, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Conté : Je voudrais saisir l'heureuse occasion de votre brillante élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour vous adresser, au nom du peuple et du Gouvernement guinéens, mes chaleureuses félicitations. Je suis convaincu que notre Assemblée tirera un grand profit de votre autorité et de votre riche expérience.

Je souhaite également rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Didier Operti de l'Uruguay, pour les

efforts louables qu'il a déployés en vue de concourir à l'impulsion décisive du processus de réforme de notre Organisation.

Je voudrais enfin adresser mes sincères félicitations et mes encouragements à M. Kofi Annan, qui, depuis son accession à la tête de notre Organisation, mène des activités inlassables en vue de faire de celle-ci un catalyseur et un cadre irremplaçable de concertation entre les nations. C'est là une conviction que nous partageons avec lui et pour laquelle nous l'assurons de notre ferme soutien.

Le monde actuel se caractérise par une évolution rapide qui se traduit par de profondes mutations politiques, économiques et sociales. Ces mutations ont eu des répercussions sur la paix, la sécurité internationale et le développement.

La recherche de la paix et d'un nouvel ordre international plus équitable est devenue la préoccupation majeure de notre époque. L'ONU ne saurait rester en dehors de ces mutations. Son efficacité est fonction de sa capacité de réadaptation aux réalités du monde.

La réforme de L'ONU, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le désarmement, la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la coopération internationale sont autant de questions qui doivent mobiliser notre attention et notre énergie pour le troisième millénaire.

Ainsi, l'Assemblée conviendra avec moi que les événements qui se produisent aujourd'hui ne font que justifier la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Tous les arguments militent en faveur de cette mutation en vue de renforcer le système des Nations Unies et de démocratiser ses principaux organes, notamment le Conseil de sécurité, afin d'en faire un véritable instrument au service de la paix et du développement pour tous. Sur ces points, notre position est celle du Groupe africain, telle que définie lors du trente-cinquième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenu à Alger. La nouvelle configuration du Conseil de sécurité doit refléter amplement les réalités d'aujourd'hui, par une représentation géographique équitable de toutes les régions du monde.

La multiplication des conflits sape les bases de la paix et de la sécurité internationales et compromet dangereusement les efforts de développement de nos États. À cet égard, l'Assemblée conviendra avec moi qu'il ne saurait y avoir de développement sans un engagement politique conséquent de nos États en faveur de la paix et du désarmement. C'est pourquoi, ma délégation estime que toute indifférence ou tout silence de la communauté internationale face au spectre de la violence et à l'usage des armes de destruction massive peut être fatal pour la paix et à la sécurité internationales.

Comme par le passé, la République de Guinée ne saurait ni taire ni occulter les préoccupations qui sont les siennes face à la multiplication des foyers de tension et de conflit à travers le monde, singulièrement en Afrique. En effet, plus des deux tiers des points de l'ordre du jour du Conseil de sécurité sont consacrés à des situations critiques en Afrique. Toutefois, malgré cet environnement difficile, notre continent a pris courageusement en charge son destin, en se dotant sous l'égide de l'OUA d'un Mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Ce mécanisme, avec l'assistance de l'ONU pourrait jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la paix sur le continent.

L'Afrique a besoin de la coopération internationale pour conférer à cet instrument toute son efficacité, au regard de l'ampleur et de la complexité de la tâche qui lui incombe. Depuis une dizaine d'années, l'Afrique de l'Ouest est une zone particulièrement éprouvée par les guerres fratricides — au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau. Il en résulte de graves conséquences pour ces pays, transformés en champ de ruines, et dont la reconstruction nécessitera pour longtemps encore l'aide de la communauté internationale.

Dans ce cadre, une attention particulière doit être portée aux malheureux jeunes de ces pays. Des dizaines de milliers d'adolescents ont été entraînés dans ces guerres et ne connaissent désormais que le métier des armes. Il est impératif de prévoir et d'assurer leur insertion économique et sociale pour éviter qu'ils ne soient la proie facile des seigneurs de guerre qui dévastent la région.

Confrontée aux conséquences des conflits et des tensions dans les pays limitrophes — le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau — la Guinée en a été affectée à maints égards et considérablement freinée dans ses objectifs de développement. Mon pays a offert l'asile à plusieurs centaines de milliers de réfugiés, dont la présence sur son sol a eu des conséquences très sérieuses sur son économie, son environnement et sa sécurité. L'impact des réfugiés et leur poids sur le pays en général et sur les populations d'accueil en particulier a été énorme, faisant ainsi de la Guinée l'un des premiers pays d'asile du monde, compte tenu de la forte proportion de réfugiés, qui représentent plus du dixième de sa population.

Cette situation a affecté la capacité du Gouvernement de réaliser ses objectifs prioritaires de développement à cause des énormes dépenses imprévues que la Guinée a supportées et continue de supporter pour restaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la sous-région, aux côtés d'autres États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Malgré le soutien de la communauté internationale face aux crises et conflits qui secouent notre continent, il est regrettable de constater le traitement discriminatoire dont l'Afrique est l'objet dans la gestion du problème des réfugiés. C'est le lieu de saluer l'heureuse initiative qu'a prise l'ONU en faisant de la République de Guinée le point d'appui de la stabilité dans la sous-région.

À cet égard, une conférence de solidarité avec la Guinée pour le renforcement de sa stabilité et de ses efforts de développement durable se tiendra très bientôt à Bruxelles. Mon pays, qui attend beaucoup de cette rencontre, voudrait lancer un appel à l'ensemble des bailleurs de fonds afin qu'ils accroissent leur soutien aux efforts du Gouvernement guinéen pour la gestion des conséquences socio-économiques de la présence massive des réfugiés sur son territoire.

En renouvelant au Secrétaire général, M. Kofi Annan, les sincères remerciements du peuple guinéen pour sa récente visite dans notre pays, il me plaît ici de saluer solennement

nellement son action personnelle pour la mobilisation de la communauté internationale en faveur de la Guinée.

La sous-région ouest-africaine n'est pas la seule à souffrir de la guerre. En effet, nous demeurons profondément préoccupés par les luttes fratricides qui secouent l'Afrique centrale, en particulier la République démocratique du Congo et l'Angola, et qui continuent d'occuper le devant de la scène politique internationale. En déplorant cette situation préjudiciable à la stabilité du continent, je voudrais exhorter ici toutes les parties concernées à donner une chance aux négociations et aux médiations entreprises ici et là pour dénouer ces crises. Je félicite et j'encourage l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine dans leurs initiatives et leurs démarches concrètes visant à ramener la paix dans ces pays.

Aujourd'hui plus qu'hier, le Moyen-Orient a besoin de paix et de sécurité. Cette paix ne pourra se bâtir que sur la confiance mutuelle et la volonté de vivre ensemble, dans le respect des droits et de la dignité de tous les peuples de la région. C'est pourquoi, nous nous réjouissons des derniers événements survenus au Moyen-Orient et particulièrement en Israël. Les espoirs ainsi suscités ne doivent pas être déçus.

En Yougoslavie, l'avènement de la paix nécessite la tolérance, le respect de l'intégrité territoriale et le droit à la cohabitation de toutes les composantes de cette nation. L'instauration d'un véritable État de droit est le seul gage possible de reconstruction du pays, avec l'aide de la communauté internationale.

Un autre sujet de grande préoccupation pour le continent africain demeure les questions économiques et de coopération internationale. Dans ce domaine, il faut reconnaître que les efforts accomplis n'ont pas produit jusqu'à présent les résultats espérés, au regard des besoins et aspirations de nos peuples. À cet égard, une approche globale et volontariste de la problématique du développement telle que définie par la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique mérite l'adhésion et le soutien de la communauté internationale. Malheureusement, un des volets essentiels de cette coopération — le dialogue Nord-Sud tant souhaité par nos pays — est toujours dans l'impasse. Pendant ce temps, les disparités entre les pays riches du Nord et les pays non développés du Sud s'aggravent. La fixation arbitraire des prix des produits de base et des produits finis par le Nord, réduit à néant les mesures préconisées pour alléger les services de la dette extérieure.

S'agissant des échanges commerciaux, ils se font de manière discriminatoire. Au nom de la libéralisation et de la compétitivité, les effets de la mondialisation se traduisent pour nos pays par l'érosion, voire la suppression des préférences favorisant l'accès de nos produits aux marchés du Nord. Il est plus que nécessaire que soient prévus des délais d'adaptation ou de compensation alternative pour permettre la participation de nos pays au commerce mondial avec la plénitude de leur potentiel. Toutefois, en raison de l'importance de la lutte contre la pauvreté dans ces pays en développement, nous exhortons les pays donateurs à redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut au titre de l'aide publique au développement.

À propos de la question cruciale de la dette, notre conviction est maintenant bien établie, que sans un traitement favorable du stock de la dette des pays africains, particulièrement ceux ayant les plus gros volumes, aucun programme de redressement économique ne peut produire les effets escomptés. Ma délégation, tout en saluant les dernières décisions du Groupe des Huit à Cologne, ne demeure pas moins préoccupée par les efforts qui restent à faire pour un règlement durable de la question de la dette. En effet, celle-ci continue d'absorber l'essentiel des ressources des pays pauvres, notamment l'Afrique dont l'assiette des recettes s'amenuise de jour en jour, en dépit des immenses sacrifices consentis par nos populations en matière d'ajustement structurel.

C'est pourquoi, nous appelons de tous nos vœux la tenue d'une Conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique afin de trouver une solution définitive à cette question, laquelle aboutirait à relancer nos économies si fragilisées de nos jours. Dans ce cadre, permettez-moi de dire également à cette Assemblée que mon pays poursuit actuellement un dialogue suivi avec le Club de Paris, le Groupe consultatif et les bailleurs de fonds en vue d'un réaménagement significatif de sa dette extérieure.

À propos des questions de droits de l'homme et de démocratie, mon gouvernement considère que l'éradication de la pauvreté, des inégalités sociales et de l'ignorance est un préalable à la promotion des droits de l'homme. En dépit d'une conjoncture et d'un environnement difficiles, mon pays, fortement attaché aux valeurs démocratiques et aux libertés fondamentales, s'est doté à ce jour de toutes les institutions d'un État de droit, dont le fonctionnement correct contribue à sa stabilité politique.

Je voudrais noter qu'il se développe progressivement un nouveau sentiment d'espoir, de communauté de destin et de nouveau partenariat entre les nations. Cette vision du

monde ne doit pourtant pas cacher nos inquiétudes profondes à un moment où l'humanité s'apprête à franchir le seuil du troisième millénaire. La communauté internationale est tenue de tout mettre en oeuvre pour faire triompher l'espoir, même si les périls qui menacent l'existence de notre univers persistent. Pour s'assumer pleinement, elle n'a pas d'autre choix que d'aider l'Organisation des Nations Unies à s'adapter aux grandes mutations en cours dans le monde et à y jouer efficacement le rôle qui est le sien. Plus que jamais, l'humanité doit savoir que son avenir dépend d'elle-même.

C'est au nom de la solidarité humaine, qui forme la trame de la coopération internationale, que j'invite tous les pays membres de cette grande famille à faire de l'ONU un centre où s'harmonisent les efforts des nations, unies pour la défense de notre destin commun; une maison où nos volontés convergent résolument vers l'avenir, pour que s'épanouisse et se consolide une humanité fondée sur la liberté, la justice, la paix et la prospérité. Vive l'Organisation des Nations Unies!

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Guinée de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Lansana Conté, Président de la République de Guinée, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution du colonel (à la retraite) Yahya Jammeh, Président de la République de Gambie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Gambie.

Le colonel (à la retraite) Yahya Jammeh, Président de la République de Gambie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Gambie, S. E. le colonel (à la retraite) Yahya Jammeh, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Jammeh (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre

élection, à l'unanimité à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Il y a quelques années, l'ONU participait activement au processus de décolonisation de ce qui était alors l'Afrique du Sud-Ouest, devenue la Namibie. C'est donc avec un profond sentiment de fierté que nous voyons, non seulement un ancien combattant de la liberté, mais aussi un diplomate chevronné de la Namibie, présider la dernière session de l'Assemblée générale en cette fin du deuxième millénaire qui ouvre le troisième. Je suis absolument sûr que grâce à votre grande expérience, vous dirigerez avec succès les travaux de cette session. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération et de tout son appui dans vos importantes tâches.

Je voudrais également saisir cette occasion de rendre hommage au Président sortant, M. Didier Operti, de l'Uruguay, pour la manière efficace et compétente avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquante-troisième session, une session chargée et marquée par des décisions de grande portée concernant des sujets qui préoccupent l'ensemble de la communauté internationale.

Notre gratitude va également au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la façon exemplaire avec laquelle il dirige l'Organisation.

Aujourd'hui le nombre d'États Membres atteint le chiffre impressionnant de 188 Membres. Je voudrais donc féliciter, au nom du Gouvernement et du peuple gambiens et en mon nom propre, la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga qui viennent de devenir Membres de l'ONU. Nous sommes sûrs que ces nouveaux États Membres apporteront le charme et la sagesse des nations insulaires aux travaux de l'Organisation.

Toutes les nations, grandes ou petites, ont quelque chose à offrir. Ceci est particulièrement vrai des petits États qui n'ont pas de sphères d'influence à préserver, mais le désir honnête de participer et de contribuer à l'amélioration de la situation dans le monde. Les petits États ont l'avantage de présenter des idées nouvelles et d'offrir de nouvelles perspectives dans la recherche de solutions aux problèmes communs de l'humanité.

Rendre le monde meilleur pour la race humaine est la responsabilité commune de nous tous. Tous les États, grands ou petits, doivent contribuer à l'effort collectif de débarrasser le monde des guerres, de la famine, de l'extrême pauvreté, de la maladie, des souffrances, de la condition de sans-logis, du désespoir, de la terreur, de la tyrannie et du retard économique.

Rendre le monde meilleur n'est pas un rêve inaccessible. C'est un objectif que nous pouvons atteindre si toutes les nations, collectivement et individuellement, s'engagent sincèrement à agir en vue de réaliser ce but. Notre survie même en tant que race humaine, à l'approche du nouveau millénaire, dépend de la réalisation de ce noble objectif.

Comment pourrait-on réaliser ce noble objectif? D'abord, nous devons nous engager à vivre et à travailler pour la paix. Nous devons respecter les droits souverains des nations, grandes et petites, riches ou pauvres, à exister sans peur d'être marginalisées, écrasées ou intimidées par des nations plus grandes, plus riches ou plus peuplées. C'est pourquoi, indépendamment du principe de l'universalité, mon gouvernement pense sincèrement que cet organe devrait reconsidérer sérieusement sa position concernant la réadmission de la République de Chine (Taiwan) à l'Organisation des Nations Unies. Avec une population d'environ 22 millions d'habitants, occupant le dix-neuvième rang mondial par l'économie et le quinzième par le commerce extérieur, la République de Chine, membre hautement responsable de la communauté internationale, pays libre et démocratique, qui a toujours encouragé les échanges et le développement socioéconomique dans le monde et qui a contribué à l'élimination de la pauvreté, a beaucoup à offrir s'il est réadmis à l'ONU. En permettant aux 22 millions d'habitants de Taiwan d'être représentés à l'ONU, nous mettrions en oeuvre les principes consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et nous contribuerions à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Là où cette Assemblée a reconnu dans le passé l'existence de deux Allemagnes et, aujourd'hui, l'existence de deux Corées, la logique de la réadmission de la République de Chine à cette Assemblée des nations est une question de justice et d'équité. Comment l'ONU peut-elle marginaliser un pays aussi important comme si nous étions toujours à une époque révolue?

Pour des raisons que nous connaissons tous, en 1971, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2758 (XXVI), par laquelle elle conférait la qualité de membre à la République populaire de Chine. Mais la même résolution a lamentablement échoué à traiter de la question de la représentation à l'Organisation des Nations Unies du peuple de la République de Chine à Taiwan. La guerre froide est finie. Le temps est venu de corriger cette regrettable erreur, et il ne pourrait y avoir de meilleur moment, à la veille d'un nouveau siècle, pour reconnaître la République de Chine, et par extension, la voix de ses 22 millions de d'habitants.

Cela dit, je voudrais concentrer quelques minutes mon attention sur certaines questions nationales. Il y a cinq ans, lorsque j'ai conduit l'armée nationale gambienne à saisir les rênes du pouvoir en Gambie, j'étais motivé par le seul désir de sauver mon peuple d'un abîme de désespoir et de destruction après 30 années de corruption et de népotisme généralisés. Il y avait une attitude générale de laissez-faire qui prenait des proportions alarmantes et qui aurait pu conduire le pays au désastre si nous n'avions pas mis fin aux excès d'un régime moralement corrompu. Il serait difficile d'imaginer qu'un gouvernement élu par le peuple puisse priver durant 30 années ses citoyens de la satisfaction de leurs besoins élémentaires. Ce gouvernement n'a construit aucune école, aucun hôpital. C'est pourquoi durant la transition de deux années vers un régime démocratique constitutionnel, mon gouvernement a immédiatement mis en route un programme de développement socioéconomique de grande envergure, construisant des écoles, des hôpitaux, des routes et des ponts, et lançant d'autres projets de développement d'infrastructures tels que la construction d'un nouveau terminal d'aéroport et l'extension du port de Banjul.

L'obligation de parcourir des kilomètres et des kilomètres pour aller à l'école ne se pose plus aux enfants. Il y a suffisamment d'écoles dans toutes les zones administratives du pays, y compris des lycées, pour que nos enfants — surtout les filles — restent proches de leur foyer et de leur famille. Ainsi, nous encourageons les parents à envoyer leurs filles à l'école.

Non content d'encourager l'éducation de base de tous les enfants gambiens et de leur y assurer un accès élargi, mon gouvernement s'est rendu compte du besoin d'offrir un enseignement supérieur et a créé une université. La première promotion d'étudiants entrera à l'University of The Gambia (Université de Gambie) en octobre 1999.

De même, dans le domaine de la santé, nous avons déjà construit deux grands hôpitaux et plusieurs centres de santé dans le pays. Bien entendu nous ne pouvions pas réparer en deux ans tout l'abandon de 30 années, mais la différence est notable. Le peuple gambien voulait encore plus de progrès. J'ai donc été persuadé par le peuple, dans le pays entier de démissionner de l'armée et de me présenter à l'élection présidentielle, dont le scrutin libre et juste s'est déroulé sous la supervision internationale. J'ai relevé le défi, renforcé dans ma conviction qu'un mandat confié directement par le peuple me permettrait de travailler encore mieux pour lui. Nous avons depuis lors fait des pas encore plus grands dans la difficile tâche d'édification de la nation.

La survie même de la Gambie dans ce monde en constante évolution est une question qui nous préoccupe beaucoup maintenant que nous abordons le prochain siècle, qui sera chargé de nombreux et redoutables défis. La Gambie, à l'instar de nombreux autres pays en développement, a dû revoir son programme de développement tout en cherchant à créer pour son peuple des conditions générales plus riches.

Le désir du Gouvernement et du peuple de développer la nation est clairement exprimé dans le plan de développement du pays, «Vision 2020, The Gambia Incorporated». Nos politiques et stratégies macroéconomiques continuent d'être guidées par Vision 2020, dont l'objectif général est de parvenir à une croissance durable et d'éliminer la pauvreté.

Mon gouvernement travaille en liaison très étroite avec la Banque mondiale, l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement et toutes les institutions spécialisées du système des Nations Unies, dans leurs domaines de compétence respectifs, pour éliminer la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie pour que, en nation saine fondée sur les solides principes démocratiques de la bonne gouvernance, nous puissions aller de l'avant pour édifier une nation dotée d'une économie forte dans un climat de justice sociale et de stabilité politique.

Reconnaissant que l'amélioration du climat de la gouvernance est une condition *sine qua non* du développement durable, le Gouvernement gambien a intégré les stratégies de la bonne gouvernance dans toutes les initiatives et tous les plans nationaux de développement. Le Programme national de gouvernance de la Gambie, récemment lancé, a été élaboré par le biais d'un large processus de consultation et d'édification du consensus.

Dans notre tentative de créer un climat de dignité et de respect pour la population du pays, nous sommes pleinement attachés à la constitutionnalité démocratique. Nous estimons que c'est le seul cadre politique viable pour la bonne gouvernance, qui est une condition préalable essentielle du développement durable. Nous croyons également que la démocratie ne peut exister dans une situation de pauvreté abjecte. Notre programme national de gouvernance contient des dispositions relatives à la réforme constitutionnelle et à la réforme du système et du processus électoraux, à la réforme des structures et des processus parlementaires, à l'éducation civique, à la réforme du processus légal et judiciaire, à la gestion du secteur public et à la gestion administrative, enfin à la décentralisation et à la réforme des gouvernements locaux.

Compte tenu de la complexité et de la portée du cadre de la politique de gouvernance, sa mise en oeuvre efficace exigera une planification attentive et une soigneuse mobilisation des ressources. Une table ronde sera bientôt organisée, dans le but de mobiliser de nouveaux appuis pour couvrir une partie du financement. Nos espérons que nos partenaires de développement continueront de nous appuyer dans cette entreprise.

Nous nous rendons bien compte que le développement socioéconomique effectif ne peut être réalisé et ne peut être soutenu que dans un climat de stabilité et de sécurité — non seulement dans notre propre pays, mais également dans les pays voisins. Avec la mondialisation de plus en plus poussée à l'échelle planétaire, l'absence de sécurité et de paix dans une partie du monde a des conséquences pour le reste de l'humanité, surtout pour nous dans les pays en développement. Nous accordons une grande importance au maintien de la paix et de la stabilité tant chez nous qu'à l'étranger.

Voilà pourquoi, dans la république soeur de Guinée-Bissau, nous avons tous travaillé très durement, encouragés par le reste de la communauté internationale, pour mettre définitivement fin au conflit qui y sévissait. Dans les efforts que nous avons déployés pour atteindre cet objectif, nous avons, avec d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, participé aux opérations de maintien de la paix du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Guinée-Bissau, même si la mission, dans son ensemble, n'aura été que de très courte durée. Maintenant que la paix et la stabilité ont été rétablies dans ce pays, nous encourageons la communauté internationale à y contribuer aux efforts de réconciliation et de reconstruction.

La Gambie, qui coordonne les travaux du groupe des amis de la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies, continuera de jouer un rôle de chef de file dans cet effort. De même, dans la recherche continue de la paix et de la stabilité dans notre sous-région, nous, en Gambie, avons été à l'avant-garde des efforts de médiation pour résoudre la question de la Casamance par le dialogue. Ainsi, en juin dernier, nous avons réuni à Banjul toutes les parties intéressées à la question de la Casamance dans le but de permettre aux factions du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC) de parvenir à adopter une position commune en vue du dialogue imminent avec le Gouvernement sénégalais. Cela a commencé à donner des résultats positifs et déjà abouti à une cessation des hostilités dans la région de la Casamance, au Sénégal. La cessation des hostilités, qui est un résultat des rencontres de Banjul,

a été tellement encourageante que les réfugiés ont commencé à rentrer chez eux avant même que l'on parvienne à un règlement définitif du conflit. Enfin nous pouvons voir la lumière au bout du tunnel.

La dynamique créée par les rencontres de Banjul entre les factions du MFDC doit être maintenue. Une réunion finale du MDFC se tiendra bientôt et l'on espère qu'elle conduira à des consultations officielles entre le Gouvernement sénégalais et le MDFC. Nous espérons que ces consultations aboutiront à un règlement durable, qui mettra fin à la dévastation et aux souffrances humaines qui l'accompagnent.

Entre-temps, dans la République soeur de Sierra Leone, il est satisfaisant de noter qu'un accord de paix a maintenant été signé entre le Gouvernement et le Front révolutionnaire uni après presque neuf années d'une des guerres les plus destructrices, les plus fratricides et les plus brutales de notre époque, une guerre caractérisée par des atrocités abominables commises par les rebelles. Nous saluons les efforts des dirigeants de la CEDEAO, de l'ECOMOG, du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone et de tous ceux qui ont permis d'une façon ou d'une autre de parvenir à une solution pacifique du conflit.

L'Accord de paix de Lomé ne constitue pas un accord de paix idéal, mais la plupart des accords de paix s'achètent à un certain prix. Le peuple sierra-léonais a payé très cher. Nous espérons que, malgré toutes les lacunes de cet Accord, il suscitera l'espoir et des possibilités pour le peuple sierra-léonais et le libérera de la terreur, de la violence, des tueries, des amputations et de bien d'autres atrocités qui ont caractérisé cette guerre.

Le peuple sierra-léonais a également salué cette chance d'un nouveau départ. Il ne devrait pas être abandonné au sort. La communauté internationale a l'obligation d'aller rapidement, et avec générosité aider à la mise en oeuvre de cet Accord.

Ce serait rester au-dessous de la vérité que de dire que l'Afrique réalise de grands progrès dans le domaine du règlement des conflits sur ce continent. Un bon exemple est donné par le conflit complexe en République démocratique du Congo: nous sommes encouragés par la signature d'un Accord de cessez-le-feu à Lusaka. Au nom du Gouvernement et du peuple gambiens, je remercie le Président Chiluba, de Zambie, et tous les autres dirigeants africains qui contribué à parvenir à un règlement politique de ce conflit complexe.

Nous notons que le Conseil de sécurité a déployé des officiers de liaison dans les États intéressés pour préparer le terrain au déploiement d'observateurs militaires. Nous apprécions cette décision de l'Organisation des Nations Unies. Cela étant, nous devons toutefois lancer un avertissement : la situation est extrêmement instable. Nous devons donc agir rapidement, avant que les combats ne reprennent. Il ne faut pas laisser passer cette occasion.

De même nous saluons le calme qui prévaut depuis un certain temps dans le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Et surtout, nous saluons l'acceptation par les parties de l'Accord-cadre de l'Organisation de l'unité africaine. Nous félicitons l'OUA du rôle directeur qu'elle a assumé dans les efforts de règlement de ce conflit fratricide. Cependant, nous attendons toujours la signature d'un accord de cessez-le-feu. Il faut donc encourager les parties à traduire leurs déclarations en mesures concrètes, en signant sans délai un accord de cessez-le-feu. Nous insistons sur le fait que l'Organisation des Nations Unies doit être disposée à participer dès que nécessaire à la mise en oeuvre de cet accord.

Après une longue et difficile période de négociations, quelques bonnes nouvelles nous parviennent du Sahara occidental. Nous notons avec satisfaction que le processus d'identification a considérablement progressé, de même que les plans de rapatriement des réfugiés. Enfin, nous nous rapprochons d'un référendum. Nous rendons hommage au Royaume du Maroc pour la souplesse, la compréhension, la coopération et le courage dont il a fait preuve tout au long de cette période.

Ailleurs sur le continent, le paysage politique est encore brumeux.

En Angola, le processus de paix s'est complètement effondré, principalement en raison de l'intransigeance de l'UNITA et de son refus catégorique d'appliquer de bonne foi le Protocole de Lusaka. Il est tout à fait clair, pour nous tous, qu'il n'existe pas de solution militaire à ce conflit. Le peuple angolais — et en particulier les femmes et les enfants — a énormément souffert au cours de ces quelque 30 années de guerre. L'avenir de toute une génération est compromis. Nous exhortons la communauté internationale à prendre des mesures décisives pour assurer un règlement pacifique et rapide à ce conflit. À cet égard, nous saluons le retour récent d'une présence des Nations Unies en Angola. Une telle présence est cruciale, mais elle doit toutefois être appuyée par un engagement résolu de la part du Conseil de sécurité de restaurer au plus tôt une paix si nécessaire en Angola.

Dans le cas de la Somalie, nous avons affaire à un scénario tout à fait différent. Les chefs de guerre tiennent la communauté internationale en otage à cause de leur appétit insatiable de s'installer au pouvoir à n'importe quel prix. Nous notons que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) fait tout ce qui est en son pouvoir pour résoudre ce conflit long et complexe, mais sans grand succès. Si l'on veut trouver une solution à ce conflit, il faut sortir du syndrome somalien et reconsidérer le problème. La communauté internationale doit donc faire la preuve de sa volonté de résoudre la crise en Somalie en mettant au point une stratégie qui enverrait un message clair aux chefs de guerre, leur faisant comprendre que leur comportement et leur attitude ne peuvent plus être tolérés par une société civilisée.

Dans le cas du Soudan, ma délégation salue chaleureusement les ouvertures de paix faites par le Gouvernement. Nous croyons qu'elles constituent un premier pas dans la bonne direction. Nous engageons la partie adverse à y répondre favorablement. La communauté internationale devrait également aider les parties à trouver une solution durable.

Ce bref aperçu des théâtres de conflit en Afrique révèle, une fois de plus, que notre continent continue malheureusement de s'attribuer la part du lion en fait d'épreuves et de tribulations. Cela est aussi embarrassant qu'inacceptable. Nous devons redoubler d'efforts pour renverser cette situation.

En dehors du continent africain, d'autres situations de conflit continuent de représenter une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales et constituent donc pour ma délégation une source de profonde inquiétude.

En ce qui concerne le conflit arabo-israélien, mon gouvernement, tout en réitérant son plein appui aux droits inaliénables du peuple palestinien et au principe «terre contre paix», qui doit conduire à la création d'une patrie palestinienne indépendante, encourage également le processus de paix au Moyen-Orient et l'impulsion remarquable donné par les États-Unis à l'avancement du processus. La solution à ce problème se trouve entre les mains d'Israël, de la Palestine et de la communauté internationale. C'est pourquoi nous pensons que l'application de l'Accord de Wye River, dans la lettre et dans l'esprit, permettrait l'avènement d'une nouvelle ère d'espoir dans toute la région du Moyen-Orient.

Ailleurs, au Moyen-Orient, ma délégation continue de suivre de très près les conséquences de l'invasion du Ko-

weït par l'Iraq et, en particulier, le problème en suspens des prisonniers de guerre et des disparus koweïtiens, ainsi que des archives et des biens dérobés appartenant au Koweït. Il n'y a rien de plus pénible que la torture mentale subie tout au long de ces années par les familles des prisonniers de guerre et des personnes portées disparues. Il serait abominable de traiter cette question à la légère. Nous pouvons imaginer les souffrances, l'angoisse, l'incertitude et les cauchemars incessants des quelque 600 familles koweïtiennes qui espèrent encore recevoir des nouvelles d'un être cher. C'est pourquoi mon gouvernement ne permettra jamais que ce problème qui divise l'Iraq et le Koweït soit mis de côté et oublié. Il s'agit d'un problème humanitaire qui ne doit pas devenir politique et exige de recevoir toute l'attention qu'il mérite.

De même, la question de la restitution des archives et autres biens koweïtiens ne peut être reléguée au second plan. Priver une nation de ses archives, cela revient à lui voler son identité nationale.

S'agissant de la question du désarmement de l'Iraq, nous déplorons l'impasse actuelle. Le statu quo est inacceptable; pourtant le Conseil de sécurité semble divisé sur la façon d'aller de l'avant. Le Conseil devrait faire preuve d'unité et rester ferme; sinon il risque d'envoyer un message qui pourrait être mal interprété, à savoir qu'un pays peut imposer les conditions de son respect de la volonté de la communauté internationale — en toute impunité. En permettant qu'il en soit ainsi, nous risquerions de créer un précédent très dangereux. Les membres du Conseil devront s'employer à établir une distinction entre leurs intérêts nationaux égoïstes et les intérêts collectifs de l'humanité.

Notre attitude est très claire concernant le désarmement de l'Iraq et nous sommes tout aussi intransigeants à l'égard de la réduction des souffrances injustifiées imposées au peuple iraquien qui, malheureusement, subit le plus gros de ces sanctions. Le programme «pétrole contre nourriture» représente un effort louable en vue d'atténuer l'impact de ces sanctions, mais rien de plus. Nous souhaitons voir le retrait, la destruction ou la neutralisation de toutes les armes de destruction massive iraqiennes mais nous n'acceptons pas que l'Iraq soit détruit, sous quelque prétexte que ce soit. Les effets des sanctions sur les femmes, les enfants et les vieillards iraqiens innocents sont tout à fait déplorables. Cela aussi est inacceptable et ne constituait pas l'objectif des sanctions. Une distinction très nette doit désormais être établie entre le régime et la population. Toutes les sanctions actuelles et à venir doivent clairement avoir pour cibles les responsables afin d'éviter d'imposer des souffrances injustes aux populations innocentes.

Concernant toujours la question épineuse des sanctions, mon gouvernement est heureux de constater que les sanctions imposées à la Jamahiriya arabe libyenne ont été suspendues. Et nous sommes impatients de voir leur levée définitive dans la mesure où la Libye s'est acquittée de ses obligations internationales au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appelons donc à la levée complète et immédiate de toutes les sanctions imposées à la Jamahiriya arabe libyenne.

Cuba souffre également de sanctions injustes depuis 38 ans. Il faut que ces sanctions soient levées car elles vont à l'encontre du but recherché et s'avèrent inhumaines. Nous pensons que le nouveau millénaire devrait marquer le début d'une nouvelle ère, à laquelle seront épargnées les catastrophes évitables et générées par l'homme, ainsi que les conflits qui causent aux innocents d'indicibles souffrances. Aujourd'hui, à la veille du nouveau millénaire, nous devons pardonner et oublier le passé et nous réconcilier pour que la planète devienne pour l'humanité un endroit où il fait mieux vivre. Nous demandons donc à nouveau que le blocus économique et financier imposé à Cuba soit immédiatement levé.

Bien qu'il importe de défendre le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, lorsqu'un État dépasse les normes de comportement acceptable et mène une politique abominable d'épuration ethnique comme cela a été le cas au Kosovo, le reste de la communauté internationale ne peut rester silencieux. L'adoption opportune de la résolution 1244 (1999) par le Conseil de sécurité a marqué un tournant dans l'histoire de ce conflit, et j'espère que sa pleine application permettra d'instaurer une paix durable au Kosovo.

Sur la question du Timor oriental, je voudrais féliciter le peuple timorais qui a su mener à bien cette consultation historique. Rien n'aurait été possible, cependant, si le Gouvernement indonésien n'avait pas fait le premier pas courageux qui a abouti à l'Accord du 5 mai, permettant ainsi le lancement de tout ce processus. Cela étant, nous sommes profondément attristés et choqués par le niveau de violence qui a suivi dès que la communauté internationale fut informée de l'issue du verdict du peuple timorais. À cet égard, nous saluons le déploiement de la force multinationale.

Tout en nous réjouissant avec les peuples du Kosovo et du Timor oriental des efforts qui ont été déployés à point nommé par la communauté internationale pour rétablir la paix, nous ne pouvons qu'exprimer notre tristesse face à la lenteur de la réaction, et parfois à l'absence de réaction, lorsqu'il s'agit de conflits en Afrique. Nous insistons pour

dire qu'une vie en Angola ou ailleurs en Afrique n'est pas moins importante qu'une vie au Kosovo ou au Timor oriental. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit agir en toute impartialité et établir pour les interventions humanitaires des critères fondés sur des principes.

Dans le sillage des multiples conflits qui ont éclaté partout dans le monde, un effort international concerté est nécessaire pour faire face au problème de l'impunité. Nous partageons la philosophie selon laquelle il ne peut y avoir de paix sans justice, il ne peut y avoir de justice sans droit ni de droit véritable sans un tribunal pour trancher ce qui est juste et légal en toute circonstance.

C'est au nom de cette conviction que nous appuyons les efforts internationaux visant à créer une Cour pénale internationale qui aurait juridiction sur les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité. Nous encourageons tous les États à envisager de ratifier le Statut de la Cour pénale internationale. La Gambie a déjà signé ce Statut et, depuis, entamé le processus de sa ratification.

Cela étant, ma délégation est gravement préoccupée par le phénomène du recrutement et de la conscription d'enfants dans les forces armées. Cela représente un effondrement total des systèmes de valeurs qui sont les nôtres. Il importe d'y mettre fin car il s'agit d'une violation flagrante du droit international et de toutes les normes de comportement civilisé.

La question des enfants soldats est un problème moral qui relève de la responsabilité collective de la communauté internationale à qui il incombe de lutter contre une situation où les dirigeants de demain sont exposés à une vie de violence, de vengeance et de haine, une situation qui fait naître dans leurs esprits la notion dangereuse que celui qui porte une arme exige et mérite le respect. Le sort pénible des enfants dans les camps de réfugiés n'augure pas d'un avenir plus brillant étant donné qu'ils grandissent invariablement en nourrissant des sentiments de vengeance envers ceux qu'ils considèrent responsables de leur situation. Bref, l'arrêt de tous les conflits est le seul moyen d'arrêter cette tendance dramatique.

Le problème de la drogue est un autre malaise social qui fait peser une menace encore plus mortelle sur toutes les sociétés, riches et pauvres. Ce fléau menace le tissu même de la société, voire l'avenir de l'humanité car il ne respecte aucune frontière nationale. C'est également une cause majeure de la plupart des crimes et violences qui affligent nos centres urbains, et il a atteint de telles proportions qu'aucun État n'est plus en mesure à lui seul de l'éli-

miner. Nous applaudissons donc l'initiative opportune qu'a prise le Président Ernesto Zedillo d'organiser une session extraordinaire consacrée au problème de la drogue. Cette session extraordinaire a sans doute permis de ranimer l'intérêt que nous portons tous à la lutte contre les drogues. Nous aspirons tous à un monde sans drogue. Pour aussi colossale que soit cette tâche, nous devons tous relever ce défi car l'enjeu est trop important pour que nous fassions preuve de complaisance.

La question des armes légères et des mines terrestres est également un problème tenace qui continue d'alimenter et d'exacerber les conflits en Afrique et ailleurs, et qui a des conséquences dévastatrices. Nous nous élevons contre la prolifération des armes légères et la pose des mines terrestres et nous appelons de nos vœux un partenariat international pour faire face à ce problème. Dans ce contexte, nous demandons aux pays producteurs d'armes qu'ils limitent leurs transferts d'armes aux régions de conflit. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Le trafic illicite des armes légères et des technologies de haute précision est également préoccupant. Sur la question plus large du désarmement, tout en reconnaissant les efforts qui sont actuellement faits concernant les négociations sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous continuons d'ajouter notre voix à la campagne en faveur de l'élimination totale de toutes les armes nucléaires. Entre-temps, nous attendons avec intérêt les résultats des travaux du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen de l'an 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Avant de clore le chapitre sur l'examen de la scène politique internationale, je voudrais remercier toutes les personnes et organisations et tous les membres de la communauté internationale, qui ont oeuvré sans relâche pour trouver des solutions pacifiques et négociées aux problèmes que connaît l'humanité aujourd'hui. Nous, la jeune génération, souhaitons vivre dans un monde débarrassé de tout conflit et de toute crise au troisième millénaire. Nous aimerions léguer à la prochaine génération un monde sans guerre, sans pauvreté, sans faim, sans racisme et sans privations; un monde où l'ensemble de l'humanité pourrait vivre comme une seule famille, un monde où un développement social et économique réel relèverait de la responsabi-

lité collective de tous les citoyens de la planète; un monde où la paix, l'amour, le respect mutuel et la sécurité collective seraient à l'ordre du jour.

C'est désormais un fait reconnu de tous que la pauvreté est la cause profonde des nombreux conflits qui secouent le monde, surtout en Afrique.

Il est encourageant de noter qu'à la suite du Sommet social un certain nombre de stratégies pour l'élimination de la pauvreté ont été élaborées, et nous formons l'espoir fervent que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives permettra de relancer la campagne pour l'élimination de la pauvreté. L'annulation totale de l'ensemble de la dette extérieure du continent serait un moyen efficace d'éliminer la pauvreté en Afrique. Le fardeau de la dette est la cause des souffrances indicibles que connaissent en Afrique une multitude de femmes, d'enfants et de personnes âgées.

En ce qui concerne l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui peut être considérée comme fort louable, force est de reconnaître que les critères d'admission à son bénéfice sont très restrictifs et pénalisent les pays qui ont réellement besoin de cette aide. Par exemple, la Gambie, dont le service élevé de la dette représente 33 % de son produit national brut, et qui répond pourtant aux deux autres critères dans la mesure où elle affiche de bons résultats et où elle remplit les conditions prévues par des programmes que parrainent la Facilité d'ajustement structurel renforcée et l'Association internationale de développement, en a été exclue.

Ma délégation lance un vigoureux appel pour que toutes les dettes de l'Afrique soient effacées à tous les niveaux afin de nous redonner un nouvel espoir au prochain millénaire.

Mon propos sur l'élimination de la pauvreté en Afrique serait incomplet si j'oubliais de mentionner l'Initiative spéciale du système des Nations Unies sur l'Afrique. Je suis convaincu que si les ressources requises étaient disponibles pour financer toutes les composantes de l'Initiative dans des délais raisonnables, nous pourrions déjà crier victoire dans la bataille contre la pauvreté. À cet égard, nous notons avec satisfaction que lors de sa réunion tenue à Genève en juillet dernier, le Conseil économique et social a accordé une grande attention au débat sur le développement de l'Afrique.

En fin de compte, dans cette ère de mondialisation et de libéralisation, notre salut réside dans l'intégration et la coopération régionales si nous voulons réaliser des économies d'échelle et parvenir à l'autosuffisance collective. C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance en Gambie à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui constitue une des clefs de voûte de la Communauté économique de l'Afrique. Pour nous, Africains, le Plan d'action de Lagos et, bien sûr, l'Acte final de Lagos constituent un cadre de base pour le développement économique de l'Afrique. Il est encore plus pertinent aujourd'hui que jamais auparavant.

À l'échelle du continent, nous, dirigeants africains, avons décidé, lors du sommet extraordinaire qui vient de se terminer à Syrte, en Libye, de créer une Union des États africains qui nous mettrait en meilleure position pour faire face aux crises économiques et politiques du continent, qui n'ont cessé de nous accabler tout au long de ce siècle. Cela étant, je voudrais préciser que l'objectif de cette union continentale africaine n'est pas de former un bloc militaire, mais un bloc économique et politique capable de résoudre les nombreux conflits et crises de l'Afrique, dans le but d'éliminer définitivement la pauvreté en Afrique.

Aujourd'hui, à l'heure où nous parlons, l'écart entre riches et pauvres a triplé. Le Rapport mondial de 1999 sur le développement humain a fait, à cet égard, des révélations stupéfiantes, soulevé d'importantes questions et présenté une série de recommandations. Les difficultés sont énormes, mais au prix de la volonté politique nécessaire la pauvreté peut être éliminée et, comme le précise le Rapport, l'enjeu consiste à faire en sorte que la mondialisation fonctionne pour les êtres humains — et pas seulement pour les profits. Dans cet effort, il devrait exister une plus grande coopération entre le Nord et le Sud.

Je voudrais à ce stade saluer l'initiative courageuse qu'a prise le Président Bill Clinton avec son voyage en Afrique, qui constitue la deuxième visite en temps de paix d'un président américain en exercice. Ce voyage a été très important car il permet au Gouvernement des États-Unis d'obtenir des informations de première main sur les nombreux problèmes et les nombreux défis auxquels doit faire face notre continent. Il resserre également les liens historiques entre les États-Unis et l'Afrique. Il s'agit d'une initiative positive qui doit être encouragée, car les États-Unis continueront de jouer un rôle clef dans le développement socio-économique de l'Afrique. L'aide financière et économique massive accordée à certains pays africains à la suite

de ce voyage pourrait beaucoup faire pour améliorer les conditions de vie de la population de ces pays, ainsi que pour assurer un brillant avenir à l'ensemble du continent africain.

Il ne me reste donc qu'à dire, au nom de la jeunesse africaine, combien je suis obligé et combien je suis gré au Président Clinton de son initiative audacieuse et louable, qui sera imitée, je l'espère, par les prochains dirigeants des États-Unis.

Nous formons par conséquent le voeu sincère qu'au seuil du nouveau millénaire, nous sachions nous inspirer de la Charte des Nations Unies en exprimant par des actes l'engagement qui y est pris de «recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples».

Nous attendons donc avec impatience cette Assemblée du Millénaire qui, au-delà de son symbolisme, pourrait être une occasion unique de renouveler notre engagement et de redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif. Il serait impardonnable de ne pas y être affermis dans notre résolution d'éliminer la pauvreté au prochain millénaire. Avec toutes les conférences mondiales organisées depuis le début de la décennie sur presque toutes les questions d'intérêt commun, nous disposons de fondements solides sur lesquels bâtir. Tout ce qu'il nous reste à faire, c'est justement de bâtir.

C'est dans ce contexte que nous nous apprêtons à entamer le troisième millénaire, avec tout ce qu'il nous réserve. Pris entre le spectre de l'holocauste nucléaire et le phénomène irrésistible et irrépressible de la mondialisation, nous n'avons d'autre chance de survie que la force de notre détermination de faire passer notre sécurité collective avant nos intérêts nationaux étroits. Et cela n'est possible que grâce au multilatéralisme, lequel a pleinement fait ses preuves dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Après avoir appris bien des leçons amères, comme celle des deux guerres mondiales de ce siècle, la nécessité urgente de créer l'ONU pour préserver les générations futures du fléau de la guerre est plus vraie aujourd'hui que jamais, compte tenu des progrès rapides accomplis en matière de technologies militaires et des ravages causés par les armements modernes. Notre Organisation a résisté à l'épreuve du temps et tant que nous continuons à faire tout le possible, séparément et collectivement, pour défendre les nobles idéaux consacrés dans la Charte, nous pourrions ensemble faire de notre planète un monde meilleur pour l'humanité.

L'ONU n'est certainement pas irréprochable, mais elle est en tout cas irremplaçable et indispensable. Elle est l'incarnation de nos espoirs et de nos aspirations. Voilà pourquoi nous osons croire, malgré les quelques critiques acerbes qu'elle a essuyées, à un rôle encore plus grand pour l'ONU au XXIe siècle. Dans ce contexte, l'adoption, peu avant le début de cette session, de la Déclaration et du Programme d'action pour une culture de la paix était par conséquent particulièrement indiquée.

À cet égard, il importe de réaliser des réformes où et quand elles sont nécessaires pour remédier aux faiblesses de l'Organisation. L'organe qui a le plus besoin d'une réforme importante et urgente est assurément le Conseil de sécurité. On ne saurait surestimer l'importance de cet organe, dont la composition actuelle, cependant, particulièrement au niveau des membres permanents, est pour le moins inacceptable. D'une part, sa composition doit refléter les réalités de l'heure et, d'autre part, ses méthodes de travail doivent être démocratiques et transparentes.

Pour commencer, l'Afrique, deuxième continent par la superficie, n'est pas représentée au niveau des membres permanents. Il faut corriger cette anomalie immédiatement, avant de passer à la suite. Une autre chose n'est pas acceptable : le droit de veto agité par les cinq membres permanents, qui est une pratique diamétralement opposée aux principes de la démocratie et des droits de l'homme. Je propose que le droit de veto soit aboli au cours du processus de réforme de l'ONU.

Le mandat de mon pays au Conseil de sécurité tire à sa fin et je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la gratitude du Gouvernement et du peuple gambiens et ma gratitude personnelle, à tous les Membres de l'ONU pour la confiance qu'ils ont mise en nous et en notre capacité de vous représenter. Nous remercions également avec la plus grande sincérité les Membres de leur partenariat et de leur coopération, de leurs conseils et de leur soutien, sans lesquels nous n'aurions pu nous acquitter du mandat qui nous était confié. Notre contribution de petit pays, quoique certainement modeste, était sincère, dans notre effort collectif pour faire de cette planète un monde meilleur pour l'humanité. Ce noble objectif est à mon avis la raison d'être de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier le président de la République de Gambie de sa déclaration.

Le colonel (à la retraite) Yahya Jammeh, Président de la République de Gambie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Bharrat Jagdeo, Président de la République du Guyana

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Guyana.

M. Bharrat Jagdeo, Président de la République du Guyana, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Guyana, S. E. M. Bharrat Jagdeo, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Jagdeo (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi que d'avoir l'occasion, pour la première fois depuis que j'ai accédé à la présidence du Guyana, de faire part à l'Assemblée de quelques questions qui suscitent l'intérêt et la préoccupation du Groupe des 77, dont le Guyana a l'honneur d'assurer la présidence.

Il ne reste plus que trois mois à l'humanité pour entrer dans le nouveau millénaire, rempli de grands espoirs. Que ces espoirs soient ou non réalisés, cela dépendra en grande partie des décisions que nous prendrons, en tant qu'organisation des peuples unis, de la façon dont nous ferons collectivement face à l'avenir. Cette cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale représente, en conséquence, un tournant capital où nous pourrions, soit suivre la voie royale menant au multilatéralisme éclairé, soit suivre le sentier menant aux intérêts étroits et égoïstes.

J'ai la certitude que l'Assemblée ne manquera pas de suivre la bonne direction. Monsieur le Président, en tant que Ministre des affaires étrangères de la Namibie, vous rendez depuis longtemps d'éminents services à votre pays qui, après une lutte âpre contre le pouvoir de l'apartheid, est aujourd'hui un État indépendant et un fier membre de la famille des nations. Au nom du Groupe des 77, je salue la Namibie, je vous offre, à vous personnellement, mes chaleureuses félicitations et je formule mes vœux les meilleurs pour une Assemblée couronnée de succès.

Nous exprimons notre sincère reconnaissance à votre prédécesseur, M. Didier Operti de l'Uruguay, pour la manière exemplaire dont il a conduit les travaux de l'Assemblée générale durant l'année écoulée.

Nous souhaitons aussi de tout coeur la bienvenue aux trois nouveaux États membres de l'ONU : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

Je souhaite également exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour sa conduite éclairée du Secrétariat de l'ONU et surtout pour son rapport sur les travaux de l'Organisation.

Les défis auxquels nous devons faire face cette année sont redoutables. Notre monde continue d'être tourmenté par une multitude de conflits, à la fois anciens et nouveaux, externes tout comme internes. Ces conflits n'ont pas seulement mis en danger la paix et la sécurité mondiales, elles ont aussi sapé notre vitalité économique et sociale. Que ce soit en Afghanistan, au Kosovo, au Moyen-Orient, dans la région des Grands Lacs, en Afrique — pour ne citer que ces quelques exemples —, un lourd tribut est prélevé en vies humaines et sur le développement. Non moins troublante est l'incapacité dans laquelle se trouve la communauté internationale d'endiguer cette recrudescence de tensions et de conflits.

L'Organisation mondiale continue d'être mise à rude épreuve par l'éclatement de luttes internes dans un pays après l'autre. Sans une stratégie claire, l'Organisation des Nations Unies ne peut faire rien d'autre que de s'enliser dans ces crises, dans l'espoir que les factions en guerre verront finalement les vertus de la paix. Dans ces circonstances décourageantes, ce ne sont pas seulement les parties au conflit qui sont perdantes, mais également la communauté internationale. En raison des demandes croissantes d'opérations de raffermissement de la paix et de maintien de la paix, les pays en développement se voient privés des ressources dont ils ont grand besoin pour le développement et politiquement affaiblis. L'ONU doit progressivement assumer un rôle accru en matière de consolidation de la paix afin de faire obstacle aux rechutes et de reconstruire les sociétés ébranlées. En contribuant au renforcement de la démocratie, des institutions et de l'état de droit, ainsi qu'en reconstruisant les fondements du développement à long terme, l'Organisation peut aider les États qui sortent d'un conflit à se reconstruire par leurs propres moyens.

Le moment est peut-être venu de réviser l'Agenda pour la paix mis en oeuvre par l'ONU, de même que l'Agenda pour le développement, afin de voir où résident leurs lacunes et ce qui peut être fait pour les corriger.

Le moment est aussi venu de renforcer le Conseil de sécurité, l'organe qui a la responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité internationales, afin qu'il de-

vienne plus démocratique, plus représentatif et plus crédible. Il est évident que l'ONU ne peut pas faire ce que les différentes parties à un conflit quelconque ne sont pas prêtes à faire. Sans un engagement véritable en faveur de la paix par toutes les parties concernées, il ne peut y avoir que de maigres possibilités de règlement durable. Comme nous avons pu le constater dans les derniers développements de la situation au Moyen-Orient, les principaux protagonistes d'un conflit doivent démontrer une réelle volonté de résoudre leur différend par des moyens pacifiques. C'est à ce moment-là seulement que l'ONU, usant des instruments que lui fournit sa Charte, pourra contribuer à faciliter les négociations pour une solution satisfaisante.

Les menaces à la sécurité et à la stabilité internationales s'accompagnent de forces économiques et sociales qui ont un impact négatif sur beaucoup de nos pays. Si les économies fortes ont tiré profit de la mondialisation et de la libéralisation du commerce, elles ont aussi exposé les États plus faibles à la marginalisation dans l'économie mondiale. En laissant libre jeu aux activités commerciales et financières, la mondialisation a invariablement créé le chaos dans les petites et faibles économies, qui ne peuvent pas faire grand-chose pour amortir le choc. La détresse économique et sociale a suivi de près la mondialisation, mettant à nu les vulnérabilités propres aux petits États en développement, dont beaucoup dépendent d'une seule culture d'exportation, comme les bananes ou le sucre, pour nourrir leur population.

Au cours des réunions régionales qui se sont tenues jusqu'à présent dans le cadre de la préparation de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, on nous a mis en garde contre les pires excès de la libéralisation du commerce. Ayant tiré profit des négociations de Tokyo et des négociations d'Uruguay, les pays industrialisés ont hâte de tenir de nouvelles négociations — la clef de voûte de toutes les négociations — pour le libre-échange dans le prochain millénaire. En théorie, les pays en développement peuvent tirer avantage d'une libéralisation accrue. Toutefois, comme ils sont pour la plupart trop faibles pour tirer parti des nouvelles perspectives ouvertes, ils courent le risque d'être davantage marginalisés et, de fait, éliminés du marché mondial.

La crainte de cette éventualité ne se fonde pas sur des spéculations mal informées, elle se fonde sur les dures réalités de l'expérience. Les séries de négociations qui ont eu lieu dans le passé se sont toutes soldées par d'importantes concessions aux pays développés, alors que ces derniers n'ont offert que relativement peu aux pays en développement sur le plan de l'ouverture des marchés des pays riches

à leurs produits. Il s'agit, fondamentalement d'un problème de déséquilibre entre les parties contractantes quant à la solidité de leurs positions respectives dans la négociation, ce qui joue à l'avantage des plus forts. Et pourtant, on demande aux pays en développement de s'engager dans une nouvelle série de négociations, la série du millénaire dont le résultat ne sera probablement pas différent de celles organisées dans le passé, à moins d'équilibrer l'ordre du jour en y inscrivant des questions qui préoccupent les pays en développement.

Pour obtenir accès au marché mondial, les pays en développement devraient recevoir une aide pour renforcer leur productivité et élargir leur accès aux marchés d'exportation. On doit leur garantir la stabilisation du système financier et monétaire international afin d'éviter les aléas des fluctuations monétaires. Ce qui est également important, étant donné la grande disparité qui existe entre les capacités économiques des différents pays, c'est d'accorder aux pays en développement un traitement spécial et différentiel conformément aux principes énoncés au chapitre IV des Accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et dans la clause législative du GATT de 1971.

Il faudra accorder une attention toute particulière à l'Afrique, aux pays les moins avancés et aux économies à structure faible, notamment les petits États insulaires en développement, qui sont sérieusement désavantagés dans le domaine du commerce. La session extraordinaire consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action du développement durable des petits États insulaires en développement, qui se tiendra ici même, dans quelques jours, et le sommet des pays les moins avancés qui est prévu pour l'an 2001 devraient permettre de générer de nouvelles initiatives pour aider ces États vulnérables.

Toutefois, pour tirer parti du système commercial international, les pays en développement doivent bénéficier d'un allègement important de leur dette et de l'aide publique au développement nécessaire pour stimuler la productivité générale. Par conséquent, face à une mondialisation galopante, il est impératif que la communauté internationale unisse ses forces pour créer une vision et une stratégie de développement modernes, cela de manière à combler le fossé dangereux qui sépare maintenant les nations prospères des nations pauvres. Cette nouvelle approche doit se fonder sur un consensus international concernant le développement et les droits et obligations des partenaires.

Comme l'ont montré les préparatifs entrepris cette année pour l'examen des sommets de Beijing, du Caire et

de Copenhague, il y a un nombre de plus en plus grand d'êtres humains, principalement des femmes et des enfants, qui vivent dans les conditions défavorables dues à la pauvreté. Malgré les immenses pas en avant accomplis par les pays développés dans les domaines de la santé et de l'éducation, nombreux sont les pays en développement qui continuent de souffrir de l'inégalité et de l'insuffisance de l'accès à l'éducation et aux soins de santé, d'une forte mortalité infantile et maternelle, ainsi que du manque d'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat. En fait, les mauvaises conditions de santé ont inhibé l'épanouissement de vies socialement et économiquement productives, sans parler de l'impact dévastateur de la pandémie du VIH/sida sur les plans social et économique, ainsi que du paludisme, sur un certain nombre de pays en développement, notamment en Afrique.

L'initiative de Cologne, qui vise à étendre la portée et la fourniture de l'aide aux pays pauvres lourdement endettés, constitue un pas en avant dont il y a lieu de se féliciter. Malheureusement, toutefois, elle ne va pas assez loin pour soulager le fardeau de la dette que supportent encore les pays en développement. Seule une annulation de la dette de certains de ces pays parviendra à améliorer leur situation au point de faire d'eux des participants actifs dans l'économie mondiale. La situation de nombreux pays à faible revenu s'est encore aggravée en raison de la rapide diminution de l'aide publique au développement aux débuts de la mondialisation et parce qu'on s'en remet trop au marché de promouvoir le développement.

Le financement du développement doit dès lors reposer sur une base plus saine et prévisible. Le Groupe des 77 attache donc la plus grande importance à la tenue, en l'an 2001, d'une conférence de haut niveau, afin d'examiner cette question urgente. Nous pensons que, si les États Membres parviennent à traiter tous les aspects du problème — notamment ceux identifiés dans le rapport du Secrétaire général sur le financement du développement —, nous pourrions trouver des solutions qui soient acceptables et efficaces. Pour assurer le succès de cette conférence, il est toutefois essentiel qu'une approche plus éclairée de la coopération internationale en faveur du développement, fondée sur un concept authentique d'interdépendance et de partenariat, soit généralement acceptée.

Un nouvel ordre du jour mondial s'impose qui ait pour objectif de donner au marché un visage humain. Les politiques dont le but est de créer des filets de sécurité non

viables à long terme ne sauraient être des solutions durables. Il faut traiter les causes profondes des problèmes structurels et endémiques des pays en développement, qui en fin de compte mènent à l'instabilité mondiale.

Les pays en développement qui composent le Groupe des 77, quant à eux, sont résolus à rechercher les moyens d'accélérer le processus de développement. Même avant la conférence sur le financement du développement, nous nous réunirons, l'an prochain, à La Havane, à Cuba, pour le tout premier sommet du Sud. Ce sommet est une idée que nous chérissons depuis longtemps et son moment est enfin venu. Il donnera au sud la réelle possibilité d'examiner l'impact que la mondialisation continue d'avoir sur les pays en développement, ainsi que les politiques et stratégies nécessaires pour maîtriser le processus et le rendre plus docile. Dans ce contexte, les relations Nord-Sud doivent être révisées afin de voir comment elles peuvent être renforcées et placées sur une nouvelle base de confiance et d'intérêt mutuels.

Naturellement, le sommet du Sud devra se concentrer sur le renforcement de l'unité et de la solidarité du Groupe des 77 et sur l'identification d'initiatives concrètes visant à promouvoir la coopération pratique entre les membres. Nous avons également décidé de consacrer notre attention à la diffusion des connaissances et de la technologie afin, espérons-le, de faire un bond soudain sur la voie du développement. Après tout, c'est là un domaine où le Sud peut se vanter d'avoir réalisé des progrès remarquables et d'avoir de nombreux centres d'excellence qui peuvent être utilisés pour diffuser des compétences et des technologies parmi les pays du Groupe des 77. Le Nord peut, bien entendu, faire beaucoup pour faciliter ces échanges en fournissant un financement approprié, ainsi que des techniques et connaissances adéquates qui permettront aux pays en développement d'être plus autonomes et, en même temps, plus compétitifs dans l'économie mondiale.

Le sommet du Sud, qui se tiendra dans les premiers mois du nouveau millénaire, donnera certainement un indice de la direction à suivre à l'avenir. Nous espérons que nos partenaires développés participeront à cette réunion de La Havane, car, et c'est très important, ils sont généralement présents à toutes nos importantes délibérations en tant qu'observateurs. On s'attend également à la participation d'autres acteurs importants dans le processus de développement, tels que nos organisations non gouvernementales et les représentants du secteur privé. Ensemble, grâce à un dialogue interactif, nous espérons concevoir un programme d'action qui servira de catalyseur au développement de nos pays et de nos peuples. S'il en a la chance, le sommet du

Sud, oserais-je dire, se révélera une source d'inspiration pour l'Assemblée du millénaire et pour un nouvel agenda du développement humain pour le XXIe siècle.

Au nom du Guyana, je souhaite réaffirmer que notre gouvernement a l'intention de continuer d'oeuvrer à la création d'un nouvel ordre mondial humain qui vise à éliminer la pauvreté et à établir un système de relations internationales juste et plus humain. Conçu par notre regretté Président Cheddi Jagan, qui a voué sa vie entière à l'affranchissement des pauvres et des faibles — non seulement dans son pays natal, le Guyana, mais aussi dans le monde entier — les grandes lignes de ce nouvel ordre ont été présentées à de grandes instances internationales, y compris le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu au Danemark en 1995. Les 14 chefs de Gouvernement de la Communauté des Caraïbes, ainsi que d'autres dirigeants et éminentes personnalités, ont déclaré qu'ils soutenaient pleinement la proposition et qu'ils s'engageaient à la diffuser largement. C'est pourquoi nous nous efforçons, à la présente session, de la soumettre à plus ample examen.

Même si l'on a beaucoup misé sur l'aube du millénaire, on ne peut pas de toute évidence s'attendre à ce qu'il apporte des solutions à tous les problèmes du monde. Il pourra toutefois donner à la communauté internationale l'heureuse possibilité de réfléchir sur ses réalisations passées, ses redoutables problèmes actuels, et ses aspirations futures. Avec une volonté et une détermination fermes, mettons cette occasion à profit pour créer le meilleur des mondes, où tous nos peuples puissent espérer vivre en paix, à l'abri de la crainte, de la pauvreté et du besoin.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Guyana de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Bharrat Jagdeo, Président de la République du Guyana, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Slovénie.

M. Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République de Slovénie, M. Janez Drnovsek, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Drnovsek (Slovénie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter ainsi que votre pays, la Namibie, de votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que votre expérience et vos qualités de diplomate aideront la présente Assemblée générale à s'acquitter de ses tâches importantes. Je remercie également le Président sortant, M. Didier Operti de l'Uruguay, pour la direction qu'il a imprimée aux travaux de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Permettez-moi aussi de saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à la République de Nauru, à la République de Kiribati et au Royaume des Tonga, qui viennent de se joindre à la famille des Nations Unies.

Nous sommes réunis ici à l'aube non pas tout simplement d'un nouveau siècle, mais d'un nouveau millénaire. Il convient donc de saisir cette occasion importante pour réfléchir sur notre situation dans le monde aujourd'hui. Je parle ici de notre situation non pas en tant qu'individus ou même en tant que nations, mais en tant que race.

Il y a de nombreux signes de progrès, et il y a des raisons d'espérer. Cependant, l'objectif ultime de la paix mondiale continue de nous échapper. Le nombre de conflits augmente considérablement. Dans le monde entier, des millions de civils sont les victimes de politiques bien planifiées et systématiques d'assassinat, de déplacement, de destruction de biens et d'intimidation. À la fin de l'année dernière, le nombre de personnes chassées de leur domicile dans le monde entier avait dépassé 21 millions de personnes.

Le Timor oriental et le Kosovo ne sont que deux exemples tragiques des cas typiques de conflits armés qui surgissent actuellement. Il s'agit souvent de conflits qui ont lieu à l'intérieur de ce que le monde extérieur reconnaît comme des frontières d'État, plutôt que de conflits entre des États déjà établis. Aujourd'hui, ce type de guerres représentent plus de 90 % de celles qui éclatent dans le monde.

Pire encore, le nombre de civils tués dans ces guerres prétendument «internes» augmente de façon spectaculaire.

Une nouvelle forme de guerre se développe et les civils y sont la principale cible stratégique. L'«épuration ethnique», les massacres et un ensemble terrifiant de crimes de guerre sont devenus des armes pour atteindre des objectifs politiques, économiques et militaires. Les inégalités d'ordre ethnique, religieux, national et social servent souvent de paravent pour cacher la réalité des massacres et de la conquête au reste du monde. En outre, ces inégalités sont exploitées par des dirigeants impitoyables, qui les utilisent comme des outils pour atteindre des objectifs très concrets. Nous avons été témoins de ce phénomène dans pratiquement tous les conflits armés du récent passé — en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, au Rwanda, en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, en Angola, en Afghanistan et, tout dernièrement, au Timor oriental.

Comment la communauté internationale doit-elle réagir à ces violations flagrantes des droits de l'homme — des violations qui en fait menacent la paix et la sécurité internationales? Quand et comment la communauté internationale peut-elle chercher à établir qu'un gouvernement souverain ne peut pas, ou ne souhaite pas, empêcher une catastrophe humanitaire? Quand et en fonction de quel critère décide-t-elle d'avoir recours à ses instruments de coercition?

Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent sérieusement réfléchir à ces questions. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, qui, au début de ce débat, a fait une contribution importante à cette réflexion.

Cette vague de criminalité de la fin du siècle exige que l'on adopte de nouvelles démarches et de nouvelles façons de protéger les populations civiles vulnérables. Les conflits armés sont en fait devenus un problème pour toute l'humanité, pas uniquement pour la nation ou les nations directement concernées.

M. Pitsuwan (Thaïlande), Vice-Président assume la présidence.

La communauté internationale doit innover dans sa recherche de solutions à ces problèmes humanitaires pressants. Notre premier objectif doit être la sécurité individuelle, et je pense ici à la sécurité physique et pas simplement à la sécurité juridique. La Slovénie salue les initiatives de pays ayant la même vision des choses qui sont déterminés à donner un sens et une expression pratique spécifique au concept de sécurité individuelle et elle y participe. En outre, pour relever ces défis, de nouveaux concepts plus difficiles d'opérations de maintien de la paix sont en cours d'élaboration. Il faut aussi étudier de nouvelles méthodes de préven-

tion des conflits. La diplomatie préventive, le déploiement préventif, le désarmement préventif et la consolidation de la paix après les conflits sont à l'ordre du jour.

Nous devons assurer le respect des droits de l'homme. Nous sommes fermement convaincus qu'un engagement déterminé en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme doit être l'un des principes qui sous-tendent les activités de l'Organisation des Nations Unies au seuil du nouveau millénaire. Nous devons créer des conditions propices à la bonne gouvernance, à la primauté du droit, au développement durable et à la justice sociale. Toutes ces tâches et bien d'autres exigent une réflexion créatrice et des actions hardies. La solution de ces problèmes épineux est un préalable à la paix et à la prospérité. C'est aussi le moyen d'empêcher que n'apparaissent des conditions qui nourrissent directement les flammes des conflits que j'ai décrits.

En tant que membre élu du Conseil de sécurité, nous contribuons au maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Nous coopérons activement au règlement des crises en Europe du Sud-Est, en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Nous croyons qu'il faut attribuer une importance particulière à l'action préventive dans les situations qui représentent une menace potentielle à la paix internationale, mais ne se sont pas encore transformées en conflits armés. Là où ces situations se sont déjà transformées en conflits armés, on ne doit ménager aucun effort pour parvenir à une solution rapide et pacifique. Nous reconnaissons que la récente mission du Conseil de sécurité à Jakarta et à Dili, à laquelle la Slovénie a participé, est une démarche novatrice adoptée par les Nations Unies pour faire face aux situations de crise. Bien entendu, nous saluons cette nouvelle démarche.

Enfin, dans les situations d'après-conflit, comme au Kosovo, la communauté internationale doit mener une action coordonnée continue. Ce n'est qu'en oeuvrant de concert que l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et d'autres entités internationales peuvent être efficaces. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra atteindre les difficiles objectifs qui ont été fixés. Ces objectifs comprennent la stabilisation politique et économique, la démocratisation, la protection des droits de l'homme et la création d'un système juridique opérationnel sur le territoire en question.

La nature changeante des conflits armés modifie également le rôle du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont il a la responsabilité première. Les organisations régionales mani-

festent une volonté et une détermination accrues d'assumer leur part de responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales. Comme le démontrent de nombreux cas de collaboration féconde, les relations entre le Conseil de sécurité et ces organisations régionales ne reposent pas sur la compétition, mais sur la coopération. Nous saluons donc le renforcement du rôle joué par les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

J'évoquerai maintenant certains éléments dont nous devons tenir compte quelle que soit la réaction de la communauté internationale face à la nature changeante des conflits armés. Il existe un fossé — et inacceptable de plus en plus large — entre les normes existantes du droit humanitaire international et les dispositions législatives en matière de droits de l'homme, d'une part, et les situations que nous observons sur le terrain, d'autre part : les droits de l'homme sont fréquemment et ouvertement violés. Il faut que la communauté internationale prenne des mesures résolues et concertées pour faire en sorte que les normes existantes relatives aux droits de l'homme soient pleinement respectées.

Les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent être traduits en justice. Il s'agit là d'une responsabilité incombant essentiellement aux États, qui doivent agir séparément, dans le cadre de leur système national de justice, mais aussi collectivement, par le biais d'un système judiciaire international efficace. Ne pas réagir reviendrait à inviter ceux qui sont capables de déclencher de nouveaux cycles de souffrances humaines, encore plus graves, à poursuivre sur cette voie.

Y aura-t-il progrès et développement humains? Cela dépend des résultats de l'affrontement entre l'application du droit international et ceux qui ne manqueraient pas de bénéficier directement de l'anarchie. L'indifférence de la communauté internationale ne peut que profiter à de tels individus. À cet égard, la Slovénie pense qu'il est fort nécessaire d'assurer une application plus efficace et plus complète de la justice internationale. Nous appuyons les deux tribunaux internationaux créés par l'ONU, ainsi que le processus en cours visant à mettre en place une cour pénale internationale permanente. À cette fin, nous avons entamé les procédures législatives nécessaires pour ratifier le Statut de Rome. Nous contribuons également aux efforts visant à permettre à la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale de mener à bien son mandat.

Au cours de ces dernières années, les opérations de maintien de la paix sont devenues de plus en plus multidimensionnelles : elles englobent désormais non seulement des tâches militaires exigeantes, mais également tout un

éventail d'autres fonctions telles que des activités de police civile, l'appui à l'assistance humanitaire, des mesures pratiques de désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, ou encore la valorisation des droits de l'homme et le suivi de leur application.

Je tiens à saisir cette importante occasion pour affirmer que la Slovénie considère le maintien de la paix comme l'un des instruments clefs dont dispose l'ONU pour s'acquitter de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons accru notre participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et nous nous sommes engagés à renforcer notre participation dans un proche avenir, en augmentant notre personnel militaire mais également le nombre de nos officiers de police civile et de nos agents humanitaires.

Les efforts de désarmement représentent un aspect vital du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les réalisations de ces dernières années ont été considérables, notamment en ce qui concerne les armes chimiques et l'interdiction complète des essais nucléaires. Il est cependant nécessaire de renforcer les activités de désarmement dans le domaine tant des armes de destruction massive que des armes classiques. Nous espérons que la Conférence du désarmement sera renforcée et deviendra un organe efficace de négociation en matière de désarmement. Nous espérons également que la prochaine Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires représentera un pas décisif dans le renforcement du régime de non-prolifération et que des progrès seront réalisés vers l'objectif du désarmement nucléaire.

Je suis fermement convaincu que les États Membres de l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble doivent poursuivre leurs efforts visant à renforcer l'interdiction des mines terrestres, qui constitue un domaine d'action spécifique s'agissant de protéger la sécurité physique, dont j'ai déjà parlé. L'année dernière, notre gouvernement a créé un Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'aide aux victimes des mines en Bosnie-Herzégovine. Notre objectif est d'aider la Bosnie-Herzégovine et d'autres pays de la région infestés de mines à se débarrasser de ces armes mortelles et cachées, et d'apporter une assistance aux personnes blessées par des mines. Un an après sa création seulement, le Fonds international a eu, en Bosnie, de nombreux résultats positifs. Il étend maintenant ses activités au Kosovo.

Les États Membres de l'ONU peuvent contribuer de bien des manières au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je souhaiterais souligner que la Slovénie,

avec plusieurs autres pays, s'est engagée à s'attaquer aux problèmes de sécurité en Europe du Sud-Est. En mettant au point le Pacte de stabilité, la communauté internationale a créé un cadre visant à permettre des actions nécessaires, concertées et soutenues en vue de stabiliser la région. Si ce pacte est à la hauteur de ses promesses — et nous avons l'intention de tout faire pour que cela soit le cas — il pourrait être le facteur clef qui permettra l'instauration d'une paix durable, la reprise économique et le développement dans une région fort agitée. Le fait qu'un aussi grand nombre d'États et d'organisations internationales — au premier rang desquelles se trouve l'ONU — se soient engagés à participer à la réalisation de cette tâche ambitieuse nous donne des raisons d'espérer.

Pour conclure, je souhaiterais revenir sur la question dont je suis parti : en cette fin de millénaire, où en est l'humanité? Y a-t-il de bonnes raisons d'espérer? Disposons-nous des institutions et des stratégies nécessaires pour nous attaquer à nos problèmes? En cas contraire, pouvons-nous les modifier, les concevoir à neuf? Même face à ces conflits tragiques, je crois que la réponse à ces questions est «oui».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République de Slovénie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, S. E. Sir Michael Somare.

Sir Michael Somare (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Au nom du peuple et du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour féliciter S. E. M. Theo-Ben Gurirab de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Son élection unanime témoigne de l'estime que la communauté internationale porte à lui-même et à son pays, la Namibie. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a la certitude qu'il mènera à terme avec succès les travaux de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau de l'Assemblée.

Je saisis également cette occasion pour exprimer ma gratitude sincère à son prédécesseur, S. E. M. Didier Opert-

ti, qui a facilité les travaux de la cinquante-troisième session, grâce à sa direction avisée.

Nous voudrions aussi que soit consignée l'expression de notre haute estime pour le Secrétaire général, en raison de ses talents de diplomate et de la voie où il nous a guidés sur les grandes questions qui préoccupent la communauté internationale. Je tiens en outre à féliciter le personnel du Secrétariat de l'énorme travail qu'il accomplit pour s'acquitter de ses fonctions et de ses devoirs dans des circonstances parfois très difficiles et dangereuses.

À l'instar des autres orateurs qui m'ont précédé, je félicite, au nom du peuple et du Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, les trois nouveaux États Membres de l'ONU qui viennent tous de la région du Forum du Pacifique Sud : la République de Nauru, la République de Kiribati et le Royaume des Tonga, et je leur souhaite la bienvenue au sein de la famille des Nations Unies. Je souhaite également rendre hommage à tous les États Membres qui ont rendu leur admission possible. L'ONU est une organisation où la petitesse en termes de taille ou de population ne devrait pas constituer un handicap. Je suis certain que les activités de l'ONU seront encore renforcées grâce aux expériences et aux connaissances spéciales que ces trois nouveaux États Membres partageront avec nous.

Le nouveau gouvernement dont je fais partie a été élu il y a à peine plus de deux mois et cette période a été très agitée et difficile. Le Gouvernement a dû faire face aux problèmes hérités des gouvernements précédents, pendant les 23 dernières années d'indépendance et en particulier ces deux dernières années. À ceux-ci sont venus s'ajouter d'autres problèmes liés au récent ralentissement de l'économie mondiale et à la crise qui a frappé la région de l'Asie-Pacifique, sans oublier les catastrophes naturelles; autant de phénomènes sur lesquels nous n'exerçons qu'un faible contrôle.

C'est compte tenu de cette expérience et eu égard à notre situation géographique et aux relations étroites que nous entretenons avec d'autres pays de la région que mon gouvernement a axé sa politique étrangère sur les partenariats dans la région de l'Asie-Pacifique. L'utilité de ces partenariats a encore été démontrée au cours de cette décennie, qui a vu une série de catastrophes naturelles s'abattre sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée : il y en a eu 30 ces 10 dernières années. Les périodes de sécheresse, les inondations, les feux de brousse, les cyclones, les gelées, les éruptions volcaniques, les tremblements de terre, les tsunamis et les glissements de terrain ont montré que les peuples et les États du monde entier doivent oeuvrer de concert pour

faire face aux causes et aux conséquences de ces phénomènes et se montrer prêts à prendre des mesures correctives efficaces. Nous avons besoin d'un partenariat mondial pour mettre au point des mécanismes appropriés de prévention des catastrophes naturelles.

Lorsque mon gouvernement est entré en fonctions le 14 juillet dernier, il avait cinq priorités principales, à savoir : rétablir l'intégrité des institutions de l'État; stabiliser le taux de change de notre monnaie, le kina, tout en enravant l'inflation et en rétablissant un dialogue constructif avec les partenaires pour le développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée; rétablir la stabilité du budget national en se concentrant sur des secteurs prioritaires moins nombreux et plus importants et en accélérant la privatisation de certaines de nos institutions publiques pour leur donner des chances égales; créer de meilleures conditions pour le secteur privé en éliminant les obstacles à la croissance des investissements; et, enfin, poursuivre le processus de paix de Bougainville.

Mon gouvernement s'est attaqué à ces défis, notamment en mettant sur pied un programme global d'ajustement structurel dans le cadre du mini-budget récemment adopté par le Parlement. Ce faisant, nous déployons de gros efforts pour veiller à ce que le secteur privé soit vigoureux et efficace afin qu'il puisse contribuer au bien-être collectif et au développement national. Du même coup, nous réexaminons également l'importance et l'efficacité du secteur public pour faire en sorte qu'il réponde mieux aux souhaits et aux aspirations de notre peuple. Les résultats de ces activités, conjuguées à d'autres mesures que nous venons d'adopter, devraient nous permettre de stabiliser l'économie, stimulant ainsi la croissance économique. Nous voyons déjà des signes très encourageants.

Je sais que la Papouasie-Nouvelle-Guinée étant un pays à économie ouverte et de faible dimension, son développement est directement influencé par des facteurs mondiaux, y compris pour les prix de nos produits qui sont alignés sur les prix fixés par le marché international. Actuellement, mon pays subit les effets de la crise économique qui a frappé nos principaux partenaires commerciaux en Asie; et nous sommes obligés de mettre sur pied des programmes de réformes de grande envergure pour protéger notre économie et notre population. Nous faisons donc appel aux institutions financières internationales pour qu'elles nous aident à restructurer notre économie. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque asiatique de développement ont réagi de manière très positive à l'égard de notre politique et, en particulier,

approuvé le mini-budget adopté par mon gouvernement le mois dernier.

J'ai eu des entretiens bilatéraux avec plusieurs pays amis, dont l'Australie, la Chine, le Japon et la Nouvelle-Zélande, il y a deux semaines, lors de la réunion ministérielle du Conseil de coopération économique tenue à Auckland, en Nouvelle-Zélande. Ces pays m'ont indiqué qu'ils appuyaient les programmes d'ajustement structurels en cours, qui viennent d'être introduits par mon gouvernement. Pour que la Papouasie-Nouvelle-Guinée puisse mettre en oeuvre et poursuivre ses programmes de réforme en cours, elle doit être assurée de recevoir un appui financier extérieur.

Je considère que la politique étrangère de mon gouvernement, qui est fondée sur le partenariat entre les États de la région d'Asie-Pacifique, est une pièce des fondations du partenariat mondial dont dépend l'avenir de mon peuple. En fait, il n'existe pas d'autre possibilité.

En ce qui concerne le rétablissement et le maintien de la paix, le conflit de Bougainville implique que le Gouvernement papouan-néo-guinéen, les États voisins et l'ONU devront apporter une contribution substantielle en termes de personnel et de ressources. Mon gouvernement est profondément reconnaissant du rôle constructif qu'ils ont joué à l'Australie, aux Fidji, à la Nouvelle-Zélande, aux Îles Salomon et à Vanuatu, ainsi qu'au Programme des Nations Unies pour le développement et à plusieurs organisations non gouvernementales, y compris les Églises et la Croix-Rouge. Nous sommes également reconnaissants au Conseil de sécurité, qui a répondu favorablement à notre demande d'envoi d'une mission d'observateurs pour veiller à ce que les parties impliquées dans le processus de paix continuent d'honorer l'Accord de Lincoln. Nous notons qu'il est fait allusion à Bougainville dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.

À mesure que la paix continue de se consolider sur le terrain, on peut aussi s'attendre à voir évoluer le rôle et la taille du Groupe régional et neutre de surveillance de la paix. Le rétablissement des services de police, des tribunaux et des services pénitentiaires apportera d'importants appuis et points de repère dans les progrès vers une paix durable sur l'île. Au cas où les parties de Bougainville ne seraient pas capables de mener à bien les arrangements constitutionnels avant la fin de l'année, nous espérons que le Conseil de sécurité décidera au moment opportun de proroger le mandat de la mission des Nations Unies à Bougainville.

Je rends hommage à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier aux membres actuels et antérieurs du Conseil de sécurité, qui ont répondu favorablement et continuent d'appuyer une résolution pacifique dans la crise de Bougainville.

Fidèle à son attachement à un dialogue pacifique entre les nations, la Papouasie-Nouvelle-Guinée condamne ceux qui se servent du terrorisme contre des innocents et qui financent, recrutent, entraînent et déploient des terroristes et des mercenaires.

En 1975, lorsque je me suis adressé à l'Assemblée de cette tribune au moment de notre admission à l'ONU, j'ai engagé la Papouasie-Nouvelle-Guinée à embrasser les buts et principes de l'ONU. Aujourd'hui, quelque 24 ans plus tard, nous reconnaissons que l'ONU, comme toute autre institution, a ses limites. Nous estimons qu'après 50 ans le moment est venu de réviser la Charte, en tenant compte des réalités actuelles.

La Charte doit être un document qui fasse une place centrale à tous les habitants de la planète et qui reconnaisse en même temps que les gouvernements sont ici pour les représenter et pour servir leurs intérêts, sans la moindre distinction de couleur, de croyance, de race, de sexe ou de confession religieuse.

Ma délégation salue le programme de réformes actuel et en cours du Secrétaire général. En tant que membre du Mouvement des pays non alignés, ma délégation réaffirme que le Conseil de sécurité a besoin d'être réformé et élargi dans ses deux catégories de membres, compte tenu des réalités actuelles. Ma délégation estime que le nombre des membres du Conseil doit refléter l'augmentation des membres de l'ONU, et c'est pourquoi je m'associe à la majorité des États Membres qui ont défendu l'idée d'un Conseil de sécurité composé de 26 membres au moins dès le début du nouveau millénaire.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que tous les membres permanents du Conseil de sécurité, y compris les nouveaux, doivent bénéficier des mêmes droits et privilèges. Le recours au droit de veto doit être aboli, ou réduit et appliqué seulement aux questions relevant du Chapitre VII de la Charte. Les méthodes de travail du Conseil doivent être plus transparentes.

Les réformes de l'Organisation ne seraient pas complètes sans un remaniement des groupements régionaux au sein de la structure de l'ONU. Mon gouvernement estime

que pour être efficace, le Conseil de sécurité doit être composé d'un représentant de chaque sous-région du monde. À cet égard, il faudrait tenir dûment compte des réalités actuelles, en particulier de la situation géographique de chaque État Membre. Ainsi, l'Australie et la Nouvelle-Zélande devraient être considérées, dans la nouvelle formule, comme faisant partie de la sous-région Pacifique Sud du groupe asiatique. Les réformes du Conseil de sécurité devraient en conséquence tenir compte de cette modification.

La transformation du monde, qui est passée, du fait de la décolonisation, d'un système de relations entre puissances impériales et colonisées à un partenariat entre États souverains, représente l'une des plus grandes réussites de l'ONU. Le processus ne sera toutefois pas complet tant que les 17 territoires non autonomes subsistants n'auront pas exercé leur droit inaliénable à l'autodétermination et/ou obtenu l'autonomie et, le cas échéant, l'indépendance. Ni la petitesse ni l'éloignement ne sauraient être admis à nuancer ou limiter ce droit inaliénable.

Sur le plan régional, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a constaté avec plaisir les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre de l'Accord de Matignon, qui ont abouti au récent Accord de Nouméa, lequel confirme la voie à suivre pour l'exercice du droit d'autodétermination par la population de Nouvelle-Calédonie, en particulier la population kanake autochtone. L'Accord de Nouméa est à notre avis un bon point de départ vers la réalisation future de toutes les aspirations politiques légitimes. Nous exhortons toutes les parties à les honorer dans la lettre comme dans l'esprit.

Nous prenons note du fait que la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme s'achève l'an prochain. Nous demandons instamment aux puissances administrantes et aux membres du Comité spécial de travailler de concert à la mise au point d'un nouveau programme d'action pour l'an 2000 et au-delà.

Concernant la question du Timor oriental, mon gouvernement s'est félicité de l'accord conclu, le 5 mai 1999, entre la République d'Indonésie, la République portugaise et l'ONU, qui a permis à l'ONU d'organiser le scrutin du 30 août 1999. La participation extraordinairement élevée au scrutin (98,6 %), ainsi que le pourcentage de voix favorables à l'indépendance (78,2 %), se passent de commentaires.

Mon gouvernement demande à toutes les parties de respecter les résultats de ce scrutin supervisé par l'ONU et les vœux de la population timoraise. Malgré les meurtres et les destructions massives commis depuis le vote, malgré

aussi les déplacements forcés et antidémocratiques de populations par des milices et certains membres de l'armée indonésienne refusant d'accepter le verdict des urnes, nous sommes satisfaits de constater l'évolution de la situation après l'annonce récente faite par le Président de la République d'Indonésie, M. Habibie, et confirmée hier par le Ministre des affaires étrangères, M. Alatas. La démocratie est fondée sur la volonté de la majorité. Elle ne suppose pas l'unanimité et n'admet pas non plus l'imposition de règles par une minorité.

Nous sommes également satisfaits de voir que le Gouvernement indonésien a su reconnaître son obligation — en sa qualité non seulement de partie à l'Accord du 5 mai, mais aussi de Membre de l'ONU — d'autoriser le déploiement de la force multinationale de maintien de la paix au Timor oriental, sanctionnée par le Conseil de sécurité.

Mais nous espérons aussi ardemment que dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité à long terme de la région, les dirigeants et la population du Timor oriental feront aussi la paix avec leurs voisins. Il importe qu'ils reconnaissent que c'est au Gouvernement indonésien qu'ils doivent de pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination.

Nous sommes fermement attachés au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, notamment aux questions du changement climatique et de ses effets sur l'élévation du niveau des mers. Nous demandons instamment à ce que ce programme soit pleinement appliqué. Mon gouvernement continuera de suivre et de soutenir les travaux à venir sur ces questions, y compris la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux petits États insulaires en développement, prévue les 27 et 28 septembre 1999. Les plus grands scientifiques mondiaux ont conclu que l'élévation des températures mondiales pose de graves menaces, notamment l'élévation du niveau des mers et la multiplication des catastrophes naturelles comme les phénomènes El Niño et La Niña.

Le plus grand défi auquel doit faire face l'Organisation des Nations Unies, c'est de renforcer les capacités de la communauté internationale de réagir efficacement contre les catastrophes naturelles. Les immenses dégâts causés par les récents tremblements de terre à Taiwan et en Turquie et ceux consécutifs aux inondations survenues à la suite du passage du cyclone Floyd aux États-Unis et aux Bahamas démontrent une fois de plus l'urgente nécessité pour la communauté internationale de prendre des mesures adéquates.

S'agissant de la question du contrôle des océans et des mers, la Papouasie-Nouvelle-Guinée se joint à d'autres pays pour appeler les États Membres, à la présente session de l'Assemblée générale, à travailler de concert sur une résolution qui établirait un processus consultatif, dans le but de renforcer la coordination et la gestion des programmes visant à protéger les océans et les mers. Nous devrions officialiser ce processus durant la présente session de l'Assemblée générale.

Nous sommes préoccupés du fait que lors de la récente réunion du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins, en Jamaïque, certains États semblaient plus soucieux de limiter nos chances de prospérer grâce à la prospection, à l'exploration et à l'exploitation des fonds marins. En Jamaïque, le débat a clairement montré que les États qui ont une législation très stricte en matière d'environnement ne soutiennent plus le principe d'un patrimoine mondial commun. Aujourd'hui, ils se trouvent face à un conflit d'intérêts dans lequel leur rôle de gardien du patrimoine commun de l'humanité est éclipsé par leur désir de s'accaparer des ressources générées par cette activité économique, avec un sens réduit, voire inexistant, de leurs obligations envers l'ensemble de la communauté mondiale.

Nous avons également constaté que certains, parmi les pays qui ont coparrainé les premiers investisseurs dans l'exploitation des ressources minières des fonds marins, ont tendance à ignorer une de leurs obligations à l'égard de l'environnement. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait qu'ils ont placé les intérêts des investisseurs au-dessus de ceux de la communauté mondiale. Nous mentionnerons en particulier, la tendance générale à dissimuler certaines informations à l'Autorité internationale des fonds marins, sous le prétexte que ces informations sont «de caractère confidentiel», que des «intérêts privés» sont en jeu, ou qu'il s'agit d'«informations contenant des données de haute portée scientifique» : il s'agit tout simplement d'un langage codé pour priver la communauté mondiale d'un libre accès à l'information, qui lui permettrait de mieux se préparer à prévenir les catastrophes et à prendre d'autres mesures indispensables à la protection de l'environnement.

Pour ce qui est des questions nucléaires, toujours fidèle à son engagement de promouvoir un monde stable, pacifique et à l'abri des catastrophes écologiques, la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. De concert avec nos partenaires du Forum du Pacifique Sud, nous continuerons de réaffirmer notre engagement de veiller à ce que la région du Pacifique Sud reste une zone exempte d'armes nucléai-

res. Nous manifestons également notre appui aux autres régions exemptes d'armes nucléaires en Afrique, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et dans la région des Caraïbes ainsi qu'aux nouvelles initiatives proposées pour l'Asie centrale et l'Asie du Sud.

Nous lançons également un appel à tous les États nucléaires et à ceux qui sont sur le point de disposer de l'arme nucléaire pour leur demander d'arrêter les essais, la production et le stockage de ces armes et de prendre des mesures visant à la destruction de toutes les armes nucléaires. Le même principe devrait s'appliquer à toutes les armes de destruction massive.

Les États Membres du Forum du Pacifique Sud ont toujours soutenu qu'ils ont le droit d'interdire le trafic transfrontière dans la région, ou le passage à travers la région, de déchets radio-actifs et d'autres déchets dangereux. Nous continuons aussi à maintenir une position commune sur la nécessité de mettre en place des mécanismes pour indemniser les victimes d'essais nucléaires passés dans la région et celles de tout éventuel accident.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le ferme attachement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à la Charte de l'Organisation des Nations Unies, aux réformes lancées par le Secrétaire général, particulièrement celles relatives au Conseil de sécurité et à la réorganisation des groupes régionaux au sein du système des Nations Unies et au processus de décolonisation, à l'Accord de Nouméa concernant le peuple kanak de la Nouvelle-Calédonie. Nous appuyons la détermination exprimée par l'ONU d'oeuvrer pour la mise en place d'un mécanisme mondial destiné à organiser la planification préalable aux catastrophes naturelles et à les prévenir. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite également de la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, lancé à la Barbade; et des programmes de gestion des océans et des mers.

Le partenariat aux fins de promouvoir le changement est l'élément décisif dans les tentatives faites pour relever les défis auxquels le monde fera face au XXIe siècle. Et je pense que le défi auquel font face tous les États Membres sera relevé si ces États travaillent de concert pour faire en sorte que la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance soient les principes cardinaux de l'Organisation, de ses organes et de ses agences spécialisées. Si on parvient à atteindre ce but, le sentiment exprimé dans la Charte qu'il donner priorité aux êtres humains sera véritablement embrassé par tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Pays Bas, S. E. M. Jozias van Aartsen.

M. van Aartsen (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En m'adressant à l'Assemblée générale, il y a un an, j'avais démontré que le Royaume des Pays-Bas répondait aux conditions requises pour être Membre du Conseil de sécurité. Au cours des élections, deux semaines plus tard, une majorité substantielle d'États Membres avait soutenu mon pays et nous leur exprimons notre gratitude. Maintenant que le Royaume des Pays-Bas siège depuis huit mois au Conseil de sécurité, dont il occupe actuellement la présidence, il me paraît juste de faire rapport à toutes les délégations qui nous ont démontré leur confiance. Je voudrais parler de l'Afrique, du Conseil de sécurité et du déplacement de notre attention de l'État vers les personnes.

La plupart des conflits d'aujourd'hui ont pour théâtre l'Afrique. De la Sierra Leone à l'Érythrée, du Soudan à l'Angola, en passant par le Congo, des Africains se battent contre d'autres Africains. Les combats s'accompagnent de toutes les épreuves et dont l'humanité ait souffert, de la pauvreté et des maladies, à la famine, à la peur, à la fuite.

L'Afrique n'est pas seulement une terre de désordres et de troubles, elle est aussi une terre où règne le bonheur. Ce n'est pas un continent où surviennent seulement des catastrophes, mais un continent où subsiste l'espoir. La seule masse des problèmes que connaît l'Afrique nous empêche de voir ses promesses et son potentiel. Dans l'esprit public, une vision générale déséquilibrée de l'Afrique continue de prévaloir. Je pense que cette vision doit être corrigée. Nous devons nous débarrasser de ce préjugé et réfléchir de façon positive. Au lieu de nous décourager, nous devrions plutôt renforcer notre engagement. Malgré les chances contraires, l'Afrique a déjà fait beaucoup de chemin. Personnellement, j'ai été frappé, à l'ouverture du débat général, de voir un président africain — celui de l'Afrique du Sud — parlant devant le Président de l'Assemblée générale, lui-même Africain, qui était assis à côté d'un autre Africain, le Secrétaire général de l'ONU. Il est difficile de méconnaître le symbolisme de cette image. C'est une image que les fondateurs de l'ONU n'auraient pas pu former, une image qui recèle en elle-même une promesse pour l'avenir : le prochain siècle pourrait bien être le siècle de l'Afrique.

Dans la partie consacrée à l'Afrique dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général de l'ONU a établi un lien entre conflit et prospérité. C'est pour cette raison que ma délégation a estimé que les États Membres du Conseil de sécurité seraient bien avisés de réfléchir

sur cette question, de façon approfondie. Et, en tant qu'État assumant la présidence du Conseil, les Pays-Bas ont donc organisé un débat public qui se tiendra la semaine prochaine et au cours duquel le Secrétaire général nous fera un exposé sur l'état de l'Afrique.

Je vais maintenant aborder la question de savoir comment améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité, dans des situations de crise. Au cours de leur existence, j'ai eu de nombreuses occasions d'admirer l'Organisation des Nations Unies pour la façon dont elle est intervenue dans des situations d'urgence. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial, en particulier, occupent traditionnellement une place privilégiée au premier plan. De nombreuses organisations non gouvernementales, telles que Médecins sans frontières et le Comité international de la Croix-Rouge, se sont toujours tenues à leurs côtés.

Permettez-moi de poser un certain nombre de questions sur la façon dont le Conseil de sécurité réagit face aux urgences. Tout d'abord, ne voyons-nous pas venir une crise avant qu'elle n'éclate? Ne disposons-nous pas de systèmes d'alerte rapide? Oui, bien sûr. On parle de créer des systèmes d'alerte rapide depuis des dizaines d'années; c'est devenu le mot à la mode à chaque fois qu'on discute de l'incapacité des Nations Unies à réagir. Mais en fait, étant donné le degré de perfectionnement des moyens de communication de nos jours, les responsables politiques disposent de suffisamment d'informations pour être prévoyants. Ce n'est pas la défaillance d'un système d'alerte rapide qu'il faut blâmer, ni l'absence d'informations. C'est plutôt l'incapacité des responsables à réagir correctement.

Deuxième question : pourquoi, alors, les Nations Unies ne réagissent-elles pas comme il se doit? N'avons-nous pas de diplomatie préventive? Oui, nous en avons une, non seulement au niveau bilatéral, entre grandes nations, ou au niveau des bons offices du Secrétaire général; le Conseil lui-même peut avoir une attitude plus active. La mission récemment dépêchée au Timor oriental est un bon exemple de la façon dont le Conseil peut faire preuve d'une plus grande assurance. Les missions sont un instrument existant qui, à mon avis, a besoin d'être actualisé. En outre, le débat sur le Timor oriental au sein du Conseil, au cours duquel chacun s'est exprimé en toute franchise, a renforcé la pression internationale croissante qui pèse sur l'Indonésie.

Troisième question : le problème serait-il, peut-être, le veto? Je sais que c'est là une opinion fort répandue, mais

c'est également une opinion peu fondée. Il est vrai qu'on ne saurait ignorer le rôle qu'a joué le veto dans les travaux du Conseil. Il est vrai également que dans nos débats sur la réforme du Conseil, le veto est un aspect central auquel nous devons un jour nous attaquer. Mais le problème défie toute solution. Si l'on touche au veto, l'ensemble des Nations Unies court un risque de dissolution. Le simple fait qu'un seul État Membre puisse réduire toute la communauté mondiale à l'impuissance devant des actes de brutalité atroces affecte l'autorité et la force morale de l'Organisation. Ceci aussi, d'ailleurs, pourrait engendrer sa dissolution. On pourrait faire valoir que sans le veto, l'ONU n'aurait pas survécu ses 50 premières années. On pourrait aussi faire valoir qu'avec le veto, l'ONU ne survivra pas jusqu'au terme des 50 années à venir. Les premières 50 années, l'Organisation aurait pu s'effondrer si le veto n'avait pas été là pour servir de tampon contre les tiraillements d'un monde bipolaire. Les 50 années à venir, dans un monde multipolaire, si le Conseil de sécurité s'obstine à ne pas réagir, d'autres se chargeront d'agir en parallèle, en dehors du cadre des Nations Unies, en marginalisant de plus en plus l'Organisation, gardienne de la paix mondiale.

Peu importe quand et comment ce débat sur le veto se terminera, l'Assemblée doit, en attendant, lancer un appel à ceux qui ont le droit de veto pour qu'ils fassent preuve de la plus grande retenue, notamment dans des situations d'urgence humanitaire. Je conviens avec mon collègue allemand que les cinq membres permanents se doivent d'expliquer au monde pourquoi ils paralysent le Conseil. En outre, nous pourrions envisager une situation où le vote négatif d'un membre permanent n'empêcherait pas en soi le Conseil d'agir.

Quatrième question : le problème tient-il peut-être à la volonté politique? Simplement dire qu'il n'y a pas suffisamment de volonté politique non seulement est une platitude, mais en outre ne reflète qu'une partie de la réalité. Car une partie de la réalité est que les images de tous les conflits du monde font le tour du monde à la vitesse de la lumière. Les médias diffusent en direct les images de souffrances humaines. Évidemment, de telles images suscitent l'indignation et l'horreur parmi des millions de téléspectateurs. Ces derniers s'attendent à une action instantanée. À mesure que les gens sont mieux informés de ce qui se passe, ils sont plus exigeants dans leur attente. Le fossé entre ce que l'on attend et ce qui est possible devient de plus en plus visible et large. Par contraste, la diplomatie, elle, vient avec des instruments qui sont peut-être vieux et respectables, mais qui sont aussi solides et lents. Ainsi, alors que dans un monde de plus en plus interdépendant la misère humaine est

diffusée à la vitesse des réseaux électroniques, la diplomatie, elle, avance à pas comptés.

J'en arrive à la question cruciale : pourquoi le Conseil est-il souvent en retard sur la réalité? Comment pouvons-nous faire en sorte qu'il rattrape les événements?

Lorsque je pense au débat général de cette semaine, je crois que nous sommes très près d'identifier l'obstacle principal. Je sais que de nombreuses interventions ressortait un élément commun : elles comparent la notion de souveraineté à celle des droits de l'homme et l'intégrité territoriale à l'intervention humanitaire. À coup sûr, la question est en soi aussi ancienne que la Charte. Ce qui est nouveau, c'est le lieu où on l'évoque. Je ne me rappelle pas avoir jamais entendu des ministres des affaires étrangères parler de cette question à l'Assemblée générale de façon aussi détaillée. Je crois fermement que cette question ne pouvait manquer un jour ou l'autre de refaire surface.

En 1945, les architectes de l'Organisation ont établi deux principes contradictoires : le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique, d'une part, et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, d'autre part. Le monde, alors, n'était dirigé que par des gouvernements, et l'Organisation des Nations Unies se composait d'États. À cette époque, la notion de droits de l'homme, quoique incorporée dans la Charte avec beaucoup de conviction, était essentiellement en conflit avec la pensée juridique classique. D'une certaine façon, la tension s'est accrue à l'adoption de la Déclaration universelle. Après tout, pendant un demi-millénaire, la notion de souveraineté a servi de base à notre système politique mondial. L'idée ayant été consacrée dans la Charte, les fondateurs ont pensé qu'elle résisterait à l'épreuve du temps. Par contraste, l'idée de faire place aux droits de l'homme dans les relations internationales était, en grande partie, une nouveauté de l'après-guerre. De fait, la Charte est bien plus spécifique en ce qui concerne le respect de la souveraineté qu'en ce qui concerne le respect des droits de l'homme.

Depuis 1945, le monde a vu cet équilibre se déplacer progressivement, le respect des droits de l'homme devenant plus obligatoire et le respect de la souveraineté moins rigoureux. Le complexe édifice du droit international humanitaire est venu contrebalancer les dispositions des paragraphes 4 et 7 de l'Article 2. Aujourd'hui, les droits de l'homme priment sur la souveraineté. De plus en plus, la Charte est généralement interprétée comme visant à protéger les individus, et non pas à protéger ceux qui leur font violence. Aujourd'hui, nous considérons comme une règle généralement acceptée du droit international qu'aucun État souverain

n'a le droit de terroriser ses propres citoyens. De fait, si la Charte devait être écrite aujourd'hui, il y aurait un paragraphe 8 de l'Article 2 stipulant que rien dans la présente Charte n'autorise un État Membre à terroriser ses propres nationaux.

M. Alimov (Tadjikistan), Vice-Président, assume la présidence.

Je voudrais aller un peu plus loin. La frontière floue de souveraineté ne s'arrête pas aux droits de l'homme. À l'avenir, la notion de souveraineté va être mise à l'épreuve bien au-delà. Il suffit de voir les installations nucléaires délabrées, les dommages subis par l'environnement, le manque d'eau ou la commercialisation généralisée de stupéfiants. Est-ce que des hommes d'État responsables peuvent se permettre d'attendre jusqu'à ce que les dommages arrivent là? Ou ont-ils le devoir de les prévenir? Ce sont des questions qui nécessiteront à un certain point l'implication du Conseil de sécurité.

Il ne s'agit pas de l'absence d'alerte ni de diplomatie préventive, ni de veto en tant que tel. Je demande à chaque politicien et diplomate dans cette salle d'accepter le fait que l'équilibre traditionnel entre la souveraineté et les droits humains, entre l'État et le peuple, est en train d'évoluer. Je suis convaincu que c'est là une des questions majeures de notre temps. Il y a un élan qui se dessine et nous devrions le saisir. Insérons résolument la question dans notre ordre du jour : celui des Nations Unies, du Conseil et de nos parlements. Je demande à la communauté juridique d'avoir l'oeil grand ouvert sur la vague de fond qui prend corps et d'être novatrice dans ses réflexions. En tant que politiciens, nous avons une grande responsabilité à cet égard. Nous devrions orienter la discussion vers le peuple et non pas vers l'État.

Le Conseil de sécurité devrait être plus fort au lieu d'être plus faible. Il devrait être un leader crédible dans le maintien de la paix. Pour être crédible, il doit être cohérent, rapide et dynamique. Il doit faire preuve de courage, de détermination et de vision. Il doit s'adapter aux nouvelles situations. Il doit placer les gens au-dessus de la politique. C'est une ambition d'envergure. Sa décision sur le Timor oriental nous a redonné espoir quant au potentiel du Conseil.

Le Président par intérim (*parle en russe*) : L'orateur suivant est le Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Oman, S. E. M. Yousef Ben Al-Alawi Ben Abdulla.

M. Abdulla (Oman) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous présenter mes plus sincères félicitations suite à votre élection comme Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Votre élection à ce poste élevé reflète la valeur que la communauté internationale attache au rôle joué par votre pays ami d'Oman. Nous sommes confiants quant à la qualité des relations d'amitié existant entre nos deux pays. Nous savons également que votre compétence et votre engagement à l'égard des questions internationales enrichiront le débat de cette session de l'Assemblée générale. Ma délégation vous apportera sa pleine coopération et son appui pour que votre présidence soit une réussite.

Je saisis cette occasion pour exprimer nos plus vifs remerciements et notre haute appréciation à notre collègue, M. Didier Opertti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, pour ses efforts fructueux lors de sa présidence de la session précédente. Je voudrais également saluer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses grands efforts destinés à renforcer l'action et l'administration de l'Organisation et sa mission au service de la paix et de la sécurité internationales.

Le Sultanat d'Oman se félicite de l'admission à l'ONU de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga. Nous espérons que leur admission aura un effet positif sur l'Organisation et consolidera davantage les efforts de la communauté internationale pour réaliser le progrès et la prospérité à laquelle nous aspirons tous au service des nobles objectifs des Nations Unies.

La décision unanime de tenir le sommet du millénaire au cours de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale illustre clairement l'importance de ce dernier sommet du siècle. Ce sera une rencontre capitale qui permettra à nos dirigeants de publier une déclaration pouvant être considérée comme un plan d'action reformulant, à la lumière de l'expérience et des succès passés, un nouveau concept de l'économie et du développement pour tous les peuples.

À l'approche du nouveau siècle, nous devons concentrer notre attention sur la restructuration du travail des organisations internationales en vue d'enrichir et de développer l'oeuvre de l'ONU et de ses institutions, de même que d'autres organismes tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et diverses institutions internationales et régionales, pour les activer au service du bien-être de l'humanité à l'avenir.

Nous reconnaissons l'importance de la gestion efficace de ces institutions internationales à travers les contributions financières généreuses et l'assistance technique de haut niveau fournies par ces institutions et par les pays développés. Ces contributions doivent toujours croître pour répondre aux exigences et priorités de réforme des économies des pays en développement, qui constituent le plus gros volume du marché mondial et qui contiennent une grande part de ressources naturelles et des matières premières dans le monde. Le développement de ces économies contribuera certainement à l'instauration d'une économie mondiale plus stable.

Nous appelons à l'établissement de règles équilibrées régissant les relations entre les pays développés du Nord et les nations en développement du Sud en vue de réaliser un changement qualitatif dans ces relations. Alors que des changements audacieux et des sacrifices réels sont nécessaires pour restructurer l'économie du monde en développement, pour qu'il puisse répondre aux besoins et aux exigences du marché libre mondial, il est encore plus vital que les pays développés prennent des décisions audacieuses et décisives en annulant davantage de dettes, en restructurant à la baisse les coûts de produits manufacturés, en créant un nouveau mécanisme économique d'octroi de prêts, en régulant la taille des industries et en réduisant les taux d'inflation au plan mondial. Nous demandons également la création d'un registre qui établirait des plans régionaux périodiques permettant à toutes les régions de réaliser des progrès économiques en vue de surmonter leurs difficultés matérielles.

Nous jugeons avec admiration et avec beaucoup d'intérêt l'expérience de l'Union européenne en matière d'intégration économique, en tant que projet pilote servant la prospérité économique des peuples européens, l'intégration de leur héritage culturel et l'élimination de leurs différences politiques et sociales. En fait, une telle mutation qualitative au sein de la société européenne contribuera à créer un monde plus stable et plus équilibré, si elle se fonde sur les normes morales de transparence internationale. Ce serait certainement un modèle excellent que d'autres parties du monde pourraient imiter tout en l'adaptant aux exigences particulières de ces régions, compte tenu de leurs traditions, de leur patrimoine et des spécificités de leur culture. Nous croyons que le développement économique et les échanges commerciaux sont un pont entre les civilisations.

En conséquence, les négociations pour l'admission du reste des pays en développement au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doivent être justes et équitables. Elles doivent reconnaître qu'il est important de donner à ces pays la possibilité de faire croître leur commerce et

leurs industries naissantes, et de consolider leurs capacités compétitives dans le contexte d'un attachement aux principes du libre-échange, fondé sur la loi de l'offre et de la demande.

Notre monde a besoin de débarrasser les grands marchés des nations développées des restrictions entravant la liberté des échanges et de la politique de dumping. Ce libre-échange ne doit aucunement saper les économies des pays en développement. Un équilibre réaliste devrait être l'objectif de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC à Seattle. Cet équilibre devrait tenir compte de l'expérience que le monde a acquise depuis la fin de la guerre froide et de l'émergence d'un nouvel ordre mondial.

Dans le climat international actuel, l'Organisation des Nations Unies a une énorme responsabilité, qui consiste à créer des conditions sociales et économiques mieux adaptées à un renforcement de la coexistence, de la paix et de la stabilité. Cette responsabilité crée un besoin urgent de tenir plus de consultations et d'établir un meilleur dialogue entre les États Membres, surtout au niveau régional, dans le but de restructurer les organes des Nations Unies et d'augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité.

Nous devons encourager une réflexion sérieuse, réaliste et souple sur le mandat et la juridiction du Conseil au service de la paix et de la sécurité internationales, pour lui permettre d'être mieux ouvert et de répondre de manière plus réaliste à la diversité des cultures et des civilisations et des écoles politiques de la société humaine. L'élargissement de la composition du Conseil de sécurité doit renforcer le rôle des diverses forces nouvelles dont l'influence sur les événements internationaux va croissant.

Depuis la fin de la guerre froide, nous avons entendu des slogans qui appellent à la généralisation de la démocratie, au libre-échange et à l'économie de marché pour établir une meilleure harmonie entre tous les humains, au sens de ceux qui lancent ces slogans. Nous croyons que la route à suivre doit commencer par un dialogue entre les civilisations sur une plate-forme internationale reposant sur un équilibre des intérêts matériels et un profit mutuel, conformément aux besoins de chaque culture et de chaque civilisation. Les nouvelles idées émanant de ce dialogue pourraient servir de fondement moral nouveau aux relations entre les peuples au prochain millénaire et de lien de confiance et de coopération fructueuse entre toutes les cultures et toutes les civilisations. Cela créerait certainement une nouvelle harmonie entre les modes de vie de tous les peuples.

Nous appuyons cette orientation humaine dans le contexte de la résolution 53/22 de l'Assemblée générale qui a déclaré l'an 2000 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. À la lumière de notre vision des choses, nous soutenons toutes les actions régionales et multilatérales cherchant à résoudre les différends politiques qui n'ont pas encore été réglés entre les États, en particulier entre des États voisins, qui partagent des intérêts communs.

Le Sultanat d'Oman croit profondément à l'importance d'un dialogue calme et sérieux entre tous les États et entre toutes les parties. Oman oeuvre avec ses frères du Conseil de coopération du Golfe pour consolider les relations positives et la position commune de ces pays voisins. Nous le faisons pour veiller à ce que des normes et des principes communs soient adoptés et acceptés pour servir de base à un dialogue bilatéral ou à un débat collectif portant sur les problèmes non résolus.

L'Iraq souffre toujours du régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité à la suite de son invasion du Koweït en août 1990. Bien que le Conseil de sécurité, par le biais de la Commission spéciale des Nations Unies, se soit appliqué à mettre en oeuvre ses résolutions sur l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq au cours des huit dernières années, il n'est pas encore parvenu à un accord sur une politique unanime à l'égard de l'Iraq. En conséquence, la population iraquienne endure des souffrances énormes du fait de la persistance de l'embargo économique. En dépit de sa mise en oeuvre, le programme pétrole contre nourriture ne peut pas satisfaire les besoins humanitaires fondamentaux du peuple iraquien. À cet égard, beaucoup d'organisations et d'institutions internationales qui travaillent dans le domaine de la santé et d'autres services à caractère humanitaire ont exprimé leurs craintes en ce qui concerne les très graves répercussions que cela risque d'avoir sur l'avenir de la population iraquienne.

À sa session consultative du 24 janvier 1999, le Conseil de la Ligue des États arabes a adopté un appel à la levée des sanctions économiques imposées contre l'Iraq. Le Conseil a demandé à tous les Gouvernements arabes de déployer, ensemble, les efforts nécessaires à cette fin, par le biais d'une coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

Le Sultanat d'Oman souligne l'importance de la levée de cet embargo économique afin de mettre fin aux souffrances du peuple iraquien. Nous demandons aux membres du Conseil de sécurité d'oublier leurs divergences et d'adopter

une politique concrète et unifiée à l'égard de l'Iraq. Nous demandons aussi au Gouvernement iraquien de coopérer positivement et pleinement avec l'Organisation des Nations Unies pour mettre en oeuvre les résolutions restantes, notamment celles qui ont trait aux ressortissants de notre frère du Koweït, prisonniers de guerre ou portés disparus.

*M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran),
Vice-Président, assume la présidence.*

Les signes avant-coureurs de la paix tant attendue au Moyen-Orient — paix à laquelle aspirent les populations de la région depuis si longtemps — coïncident fort heureusement avec la fin de ce siècle et le début du troisième millénaire. Toutes les parties, en particulier le Gouvernement israélien, doivent saisir cette occasion d'écrire une nouvelle page d'histoire, fondée sur la coexistence et la coopération entre les peuples de la région qui ont tant besoin de jouir des fruits de la stabilité et du développement.

La création d'un État palestinien indépendant sera sans aucun doute un pilier essentiel de l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. Cela constituera aussi le véritable outil de développement, de coopération et de coexistence entre les États arabes et Israël.

Nous appelons le Gouvernement israélien à se montrer rapidement coopératif en appliquant les divers accords conclus et engagements contractés depuis la Conférence de Madrid, ainsi que les résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité relatives au Liban. Nous demandons au Gouvernement israélien de reprendre les négociations sur la volet syrien là où elles avaient été suspendues, et ce qui devrait se traduire par un retrait israélien du territoire syrien occupé jusqu'à la ligne de frontière du 4 juin 1967.

Les exigences réciproques en matière de sécurité entre Arabes et Israéliens, des deux côtés de la frontière, sont d'une importance capitale. La légitimité de ces exigences justifie des négociations accélérées sur la base du principe «terre contre paix». Israël devrait être rassuré quant à l'attitude générale des États arabes.

Les accords de paix signés avec l'Égypte et la Jordanie ont en effet donné une preuve éclatante de l'attachement des Arabes à la paix et de leur volonté absolue de participer avec Israël à la création d'un Moyen-Orient sûr, pacifique et développé. Les positions des pays arabes dans tout un éventail d'activités et de rencontres internationales ont d'ailleurs témoigné de leur détermination sérieuse à vivre en paix et en sécurité avec Israël.

À l'aube d'un nouveau siècle, nous gardons espoir en un avenir dans lequel la sécurité et la stabilité seront meilleures. Toutefois, un certain nombre de désordres et de foyers d'instabilité continuent de préoccuper la communauté internationale.

En Afrique, les conflits et les confrontations entre les pays restent la plus grande cause de souffrance pour les peuples du continent. Par conséquent, les Nations Unies sont requises de renforcer leur appui à l'Organisation de l'unité africaine dans les efforts que celle-ci déploie pour jouer un rôle de médiateur dans divers conflits éparés : entre l'Éthiopie et l'Érythrée, dans la région des Grands Lacs, en Afrique occidentale, la crise intérieure en Somalie. Nous espérons que l'Afrique sera ainsi à même de se débarrasser des séquelles du passé et de s'engager dans une nouvelle ère de liberté, de développement économique et de sécurité pour ses peuples et pour l'ensemble de la communauté mondiale.

Le gigantesque continent asiatique continue de représenter la force principale du développement humain. Cependant, malgré les nombreux progrès réalisés par les peuples asiatiques dans différents domaines, les troubles, les guerres civiles et les sources d'instabilité y persistent.

L'État islamique et asiatique d'Afghanistan souffre toujours de conflits internes complexes et profonds. Nous espérons donc sincèrement que tous les dirigeants afghans profiteront des enseignements du passé et tireront profit de la volonté de la communauté mondiale de les aider pour mettre un terme à la crise que connaît le pays et pour permettre au peuple afghan de cicatriser ses blessures douloureuses.

En Asie de l'Est, nous appelons toutes les parties de la péninsule coréenne à oeuvrer pour désamorcer le conflit et instaurer la paix. Cela permettrait aux peuples des deux Corées d'exprimer leur volonté d'avoir un avenir sûr et pacifique.

Nous éprouvons un profond sentiment de tristesse face à la tragédie humaine survenue dans les Balkans par suite de politiques qui ont été à l'origine d'une grande instabilité, d'un énorme gaspillage de ressources, de la fuite de populations sans défense, de pertes de vies humaines et de biens matériels. Nous sommes reconnaissants envers l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord de son intervention opportune au Kosovo — particulièrement suite à l'échec de l'Accord de Rambouillet — pour mettre fin aux souffrances des habitants de la province.

Nous louons l'humanisme dont a fait preuve la communauté internationale quand elle est venue en aide aux réfugiés et personnes déplacées des Balkans, et nous espérons que ce rôle se poursuivra par un déploiement de tous les efforts possibles pour l'achèvement de cette noble tâche. Nous apprécions également les efforts du Secrétaire général pour restaurer la paix et la stabilité dans la région.

Le monde est toujours confronté à la menace nucléaire causée, d'une part, par la prolifération des technologies relatives aux armes nucléaires et, d'autre part, par les tentatives de nombreux États ne faisant pas partie de ce qui est convenu d'appeler le club nucléaire de se procurer cette arme épouvantable et les technologies y relatives. C'est que ces États continuent de se sentir menacés politiquement et militairement et sont préoccupés par leur sécurité, leur souveraineté et leurs capacités futures.

Une évaluation réaliste et minutieuse de la situation nous amènerait très certainement à connaître les raisons légitimes et fondamentales qui ont amené ces États à choisir de consacrer des sommes énormes à l'acquisition de ces armes, alors que ces capitaux auraient dû être consacrés au développement économique et social de leur population. Parmi les principales raisons légitimes de ce choix se trouve le fait que les États puissants qui sont déjà détenteurs d'armes et de technologies nucléaires n'ont pas fait suffisamment pour assurer la non-prolifération de ces technologies.

Le fait que seules les grandes puissances puissent faire le choix de la guerre ou de la paix dans le monde en développement est peut-être l'une des principales raisons de cette soudaine recrudescence de drames dans ces régions. Les États dotés d'armes nucléaires, notamment les membres permanents du Conseil de sécurité, devraient donc prendre les mesures nécessaires qui apporteraient des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires par une dissuasion de l'emploi ou de la menace d'emploi de ces armes. L'ONU, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, doit adopter des résolutions contraignantes, conformes à la Charte, afin de protéger le monde du danger de l'arme nucléaire et d'autres armes de destruction massive. La Conférence sur le désarmement, qui débat encore de questions secondaires de nature technique, doit donc se hâter de tirer des conclusions positives.

Au cours de la dernière session, nous avons fait part de notre préoccupation face au sort des économies des pays asiatiques. Nous avons également confirmé notre foi dans la capacité de ces pays à surmonter la récession économique

et l'effondrement des marchés financiers, qui leur a assené un coup très dur.

Nous sommes aujourd'hui témoins d'une reprise encourageante des économies asiatiques, résultant de la détermination de ces pays, notamment des États membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, à protéger leurs économies grâce à une solidarité exemplaire entre eux.

Nous saluons le rôle important joué par les États qui leur ont apporté une assistance financière. Nous rendons hommage au rôle joué par les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qui a freiné la grave détérioration et restauré la confiance sur les marchés asiatiques. Cependant, ces deux institutions devraient revoir leurs conditions d'octroi de prêts aux nations en développement visant à aider leurs économies. Dans de nombreux cas, en effet, ces conditions vont à l'encontre des objectifs visés, principalement en raison des énormes problèmes politiques et sociaux qu'elles entraînent.

Le Sommet de la Terre sur l'environnement et le développement, tenu à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992, a fixé pour le XXIe siècle un ordre du jour qui est maintenant considéré comme base de travail du partenariat international et de la responsabilité collective pour l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la maladie et de la dégradation des écosystèmes, et pour réussir un développement durable, seul moyen pour l'humanité d'assurer le progrès et la prospérité des générations actuelles et à venir.

Mon pays aborde les questions d'environnement d'un point de vue global. Nous pensons en effet que la protection de l'environnement est notre responsabilité à tous. Aussi mon pays consacre-t-il une grande part de ses ressources à la poursuite de l'application du programme de Rio et à une participation effective et objective aux questions de l'environnement et du progrès aux niveaux international, régional et national. Nous continuons d'appliquer et d'actualiser les lois sur l'environnement afin d'assurer l'adaptation de notre législation aux meilleures normes de protection de l'environnement contre les dangers de la pollution et de garantir l'application des accords internationaux et régionaux signés par mon pays en matière d'environnement.

Mon pays se réjouit à la perspective d'adhérer bientôt à l'Organisation mondiale du commerce. Nous espérons y participer en tant que membre à part entière et y jouer un rôle actif. Nous remercions tous nos partenaires commerciaux qui ont encouragé et appuyé notre candidature. Nous sommes résolus à travailler, la main dans la main, avec tous

les membres afin de consolider et de promouvoir le système de commerce multilatéral.

En novembre prochain, la ville de Seattle, aux États-Unis, accueillera la troisième conférence ministérielle de l'OMC. Le Sultanat d'Oman attache une importance toute particulière à cette conférence, qui servira de prélude à la nouvelle phase de négociations commerciales multilatérales, dites le Cycle du millénaire, laquelle devrait ouvrir la voie à une plus grande liberté et une plus grande prospérité dans les échanges mondiaux.

Il est probable que l'une des questions les plus importantes auxquelles devront faire face les pays en développement est celle de la libéralisation du secteur des services. Si cette libéralisation peut avoir certains avantages pour les pays en développement, sous forme de flux de capitaux étrangers et de technologies et de savoir-faire moderne, dans les domaines administratif et technique, elle sera cependant inévitablement accompagnée de nombreux défis découlant particulièrement de la concurrence livrée ouvertement par le secteur des services des pays développés. Oman attend de la communauté internationale qu'elle adopte des mesures permettant d'aider les pays en développement à développer leur secteur des services afin de leur assurer une part valable, voire égale, du marché mondial des services.

Nous apprécions les efforts et les bonnes intentions de la communauté internationale pour ce qui est de mettre en place une structure législative mondiale originale comme base des relations internationales dans différents domaines. Cependant, nous revenons toujours à cette vérité première, à savoir que la Charte des Nations Unies où se trouvent énoncés de nobles buts et principes, mérite que nous nous y attachions dans l'intérêt de la sécurité et du bien-être futurs de l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Hongrie, M. János Martonyi.

M. Martonyi (Hongrie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour vous assurer du plein soutien de la délégation hongroise dans l'exercice de vos hautes fonctions à la tête de notre Assemblée.

L'humanité est arrivée au seuil du XXIe siècle. Aucun pays Membre de notre Organisation ne saurait donc rester indifférent à la façon dont nous nous acquitterons des tâches

qui nous attendent au cours de la présente session de l'Assemblée générale, tenue au crépuscule du XXe siècle.

L'une des tâches les plus brûlantes auxquelles doivent faire face les États et les organisations internationales au tournant de ce siècle est de mettre fin à l'aggravation de plus en plus rapide des inégalités qui se creusent entre les différentes régions du monde. De ce point de vue, une attention particulière devra être réservée au continent africain, en proie à de multiples crises et conflits.

La persistance de la pauvreté demeure l'un des plus grands défis de la terre, défi encore exacerbé par le processus de mondialisation. Les inégalités sont une source majeure de l'émergence et de la prolifération des intégrismes de tous ordres, de l'intolérance et de la violence qui s'ensuivent et qui menacent les bases de la civilisation contemporaine.

À l'aube de ce nouveau siècle, nous sommes appelés à exploiter les avantages de la mondialisation, trait saillant de notre époque, tout en tenant compte des risques qu'elle comporte. Cela exige que nous tous, au sein de la communauté internationale, prenions conscience de l'importance primordiale qu'il y a à traiter de manière adéquate les problèmes mondiaux, tels que l'écart croissant entre les niveaux de développement économique, la dégradation de l'environnement, les dangers posés par le crime organisé, les migrations incontrôlées, les maladies, etc.

Dans ce contexte, nous tenons à relever le rapport qui existe entre mondialisation et intégration régionale. L'intégration est en mesure de s'ajuster au processus de mondialisation, d'en tirer les conséquences qui s'imposent, d'absorber les risques relatifs à ce processus, de faciliter la lutte contre les fléaux transfrontières et d'être ainsi le moteur du système universel de coopération économique.

À notre époque, la plupart des conflits ont lieu non pas entre États, mais à l'intérieur des États, essentiellement sous forme de graves affrontements ethniques ou religieux qui, trop souvent, mènent à des crises humanitaires aux dimensions sans précédent. Des groupes et communautés ethniques entiers, des minorités nationales et linguistiques deviennent victimes du nettoyage ethnique. Des régimes dictatoriaux n'hésitent pas à recourir à l'extrémisme nationaliste et à la xénophobie, à une violence indicible, en exterminant des centaines de milliers de gens, en terrorisant sur leur terre ancestrale et en chassant de leurs foyers des millions de personnes. Nous ne saurions rester les bras croisés devant de tels actes.

D'où le grand débat qui s'est instauré dans la vie internationale, et dont nous voyons la manifestation dans cette même salle, débat sur la manière dont le monde devrait réagir à des situations dramatiques ayant trait à la violation massive et flagrante des droits de l'homme, lorsque notre organisation mondiale, pour toutes sortes de raisons, se trouve paralysée. Avec, comme toile de fond, les déchirements terribles dont nous sommes témoins partout dans le monde, la communauté internationale, nous en sommes convaincus, ne saurait esquiver une réponse valable à ce grand dilemme d'aujourd'hui.

Or, dans les relations entre États, aussi bien qu'au sein des organisations multilatérales, le concept traditionnel du principe de la souveraineté nationale connaît une évolution progressive. Grâce au développement du droit international, la souveraineté nationale est de moins en moins une justification acceptable derrière laquelle les gouvernements pourraient s'abriter en toute tranquillité, en cas de violation grave dans leurs pays des normes juridiques internationales universellement reconnues. Comme l'a si bien dit le Secrétaire général, à notre époque de mondialisation, c'est l'intérêt collectif qui représente en effet l'intérêt national. On constate aujourd'hui, fort heureusement que les principes de bonne gouvernance prévalent et s'épanouissent dans un nombre de plus en plus grand de pays.

Dans le voisinage immédiat de mon pays, un régime s'appuyant sur un nationalisme outrancier a fini par lancer quatre guerres au cours de la dernière décennie. Bien qu'avec des retards et des hésitations, la communauté internationale a pris les mesures qui s'imposaient. C'est dans le cas du Kosovo qu'elles ont été appliquées de la manière la plus résolue et la plus conséquente. À la suite de l'action entreprise pour défendre les valeurs et intérêts universels, cette région martyrisée, grâce à la présence des forces militaires internationales et de la mission de l'ONU, connaît aujourd'hui une paix fragile. Elle est la scène d'efforts considérables et de plus en plus efficaces en vue d'y instaurer l'ordre et la stabilité.

Compte tenu de l'expérience de cette dernière décennie dans cette partie de l'Europe, il faut dire ouvertement et sans détours qu'il serait illusoire de s'attendre à une démocratisation en République fédérale de Yougoslavie si les choses restent inchangées à Belgrade. Par contre, une Serbie nouvelle, remise des tragédies et des destructions, débarrassée du fardeau du passé, pourra sans doute compter sur l'attention bienveillante et l'assistance efficace de la communauté internationale. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de la mise en oeuvre des décisions du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le Pacte de

stabilité créé pour répondre aux besoins des pays de l'Europe du Sud-Est sera disponible et pourra jouer un rôle de premier plan dans la reconstruction et le développement de la région. Il pourra également contribuer à promouvoir le respect des normes démocratiques et des droits de l'homme, en proposant, entre autres, des arrangements institutionnels, susceptibles d'améliorer les relations entre communautés majoritaires et minoritaires de la région.

La communauté internationale est à nouveau mise à l'épreuve dans le cas du Timor oriental. La Hongrie partage les profondes préoccupations de l'ensemble des nations devant les récents événements qui sont une violation brutale du droit du peuple de cette terre à l'autodétermination. Les atrocités commises contre la population civile du Timor oriental représentent une atteinte grave aux droits de l'homme. Les responsables de ces actes devront en répondre devant la justice. Nous nous félicitons de la décision du Conseil de sécurité autorisant le déploiement au Timor oriental d'une force multinationale pour restaurer la paix et la sécurité dans l'île et la prise de toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de son mandat.

Les événements tragiques au Kosovo et au Timor oriental ne font que confirmer l'universalité des droits de l'homme et l'importance du règlement des conflits à temps et par des méthodes appropriées. Ils montrent aussi la valeur d'une collaboration harmonieuse entre l'ONU, les organisations régionales et des groupements particuliers d'États, collaboration qui devient de plus en plus indispensable dans le traitement des conflits multiformes et variés qui surgissent et qui, malheureusement, continueront de surgir aux quatre coins du monde. La Hongrie est prête, avec ses propres moyens, à prendre part à cette grande entreprise de sauvegarde et de rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

Parmi les phénomènes qui menacent la paix et la sécurité dans le monde, une attention soutenue devra être consacrée à l'avenir aussi au problème de la non-prolifération des armes de destruction massive. Les conflits régionaux ayant des aspects nucléaires ne font qu'accentuer davantage l'effet déstabilisateur de certaines zones de crise.

Dans ces conditions, les piliers du système mondial de non-prolifération, tels que le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, dont la Conférence d'examen sera l'un des événements marquant du calendrier diplomatique de l'année prochaine, ou le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, acquièrent une importance supplémentaire. Nous regrettons que ce dernier Traité ne puisse encore exercer son influence favorable sur le processus de désar-

mement nucléaire et de non-prolifération. Nous voudrions aussi souligner la responsabilité des 44 États dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur de ce document de grande portée. Mon pays, en tant que l'un des États en question, a déjà ratifié le Traité et s'est acquitté ainsi de ses obligations. La Conférence internationale convoquée, en octobre prochain, à Vienne, pourrait jouer un rôle important dans l'accélération du processus d'entrée en vigueur de ce document. Nous nous féliciterions si ceux qui ne se sont pas encore joints au Traité y étaient également représentés et si, dans un avenir proche, ils décidaient de le signer et de le ratifier.

Nous insistons aussi sur la nécessité de démarrer dans des délais les plus brefs les négociations visant à élaborer le Traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires. En ce qui concerne la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, son entrée en vigueur pourrait contribuer de manière tangible à la solution des problèmes humanitaires, économiques et sociaux provoqués par l'utilisation massive et irresponsable de ces mines. À ce propos, nous enregistrons avec satisfaction les résultats de la réunion de Maputo. La Hongrie a été l'un des premiers pays à se joindre au processus d'Ottawa et vient d'achever la destruction de ses stocks de mines antipersonnel. Nous formulons l'espoir que cet exemple sera suivi par d'autres pays dans la région. Cela pourra contribuer à l'élimination de tous ces engins meurtriers de la zone de crise située le long de nos frontières du Sud.

Dans le domaine de la maîtrise des armements, il convient aussi de mentionner combien il est important d'accélérer les négociations visant à conclure un protocole de vérification annexé à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques. Nous estimons que ces négociations pourront s'achever d'ici à l'été prochain. En tant que président du groupe ad hoc chargé d'élaborer un système de vérification, la Hongrie est prête à contribuer à toute initiative politique susceptible d'en promouvoir la mise en place.

Je ne saurais passer sous silence l'action d'une portée toute particulière, celle qui vise à établir une Cour pénale internationale, institution indispensable à nos yeux pour agir face aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre. La Cour servira non seulement à traduire en justice les personnes accusées d'avoir commis des crimes graves, mais elle constituera aussi une instance de dissuasion, contribuant ainsi au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales. Nous espérons que le nombre des signatures et des ratifications du Statut de Rome continuera d'augmenter et que les questions en litige ayant trait à l'acceptation universelle de la Cour seront réglées au plus tôt.

Les actes de terrorisme de ces dernières semaines nous rappellent tristement l'immense défi que représente la lutte contre ce phénomène. Ils mettent en relief l'importance de nouveaux efforts et la nécessité impérieuse d'une concertation internationale dans ce domaine. Au-delà de l'introduction universelle et de la mise en oeuvre intégrale des accords internationaux y relatifs déjà en vigueur, nous souhaitons que cette session de l'Assemblée générale puisse faire avancer les travaux de mise au point des accords internationaux concernant le terrorisme nucléaire et la prévention du financement du terrorisme.

L'autorité et le prestige de l'Organisation des Nations Unies dépendent dans une large mesure de la capacité de ses États Membres de réformer l'Organisation. À la lumière de l'expérience de ces dernières années, il est plus qu'évident que ce processus de réforme est une entreprise de longue haleine et sera très vraisemblablement composé de multiples étapes liées entre elles. Les acquis obtenus jusqu'à présent sont des éléments précieux, bien qu'insuffisants, sur lesquels on devra bâtir pour aller de l'avant sur ce long chemin de la transformation et de la revitalisation de l'Organisation mondiale, y compris dans le domaine de la réforme du Conseil de sécurité. Ce qui est certain, c'est que tous les États Membres sans exception devront s'atteler à la tâche avec un engagement accru si nous voulons arriver à bon port. Nous nous attendons à ce que le sommet du millénaire, qui se tiendra l'année prochaine, sera en mesure de donner l'élan nécessaire à la poursuite dynamique de la réforme onusienne.

On l'a dit et redit maintes fois, et je le reprends à mon tour notre tâche primordiale aujourd'hui est de rendre cette Organisation unique, capable de préserver les valeurs de notre civilisation dans un XXI^e siècle qui s'annonce turbulent. À l'aube de l'an 2000, qui, d'ailleurs, pour nous, Hongrois, est le millénaire de la fondation de notre État, il appartient à nous tous — gouvernements, monde des affaires et société civile — de faire de notre planète un lieu décent et habitable pour les générations futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de l'Islande, S. E. M. Halldór Ásgrímsson.

M. Ásgrímsson (Islande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'embrasser, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence. Cette responsabilité est lourde et je suis particulièrement heureux de voir que cette session est présidée par un collègue de la Namibie, partenaire important de mon pays.

Le rôle crucial l'Organisation des Nations Unies dans la communauté mondiale ne saurait être surestimé. Alors que ce millénaire tire à sa fin, il est naturel de faire le bilan du passé et d'essayer de prévoir ce que l'avenir nous réserve. L'Organisation, par ses mesures de réforme, a jeté un regard introspectif sur sa structure et son personnel et, enfin, sur ses finances. À cet égard, nombreux sont ceux qui pensent qu'il y a encore à faire. Nous devons avoir le courage d'examiner non seulement l'Organisation elle-même, mais également la façon dont les États Membres opèrent à l'intérieur de ces murs. En procédant à cet examen, nous devons veiller à ce que le débat ne nuise pas à l'image publique de l'Organisation. En outre, nous devons veiller à ce qu'il n'ait pas d'effet négatif sur le moral du personnel international des Nations Unies, dont nous dépendons pour la bonne exécution des tâches difficiles et souvent dangereuses que nous lui assignons. Une approche constructive de la réforme est vitale pour l'avenir des Nations Unies.

Il faut absolument renforcer la capacité des Nations Unies de relever les défis complexes du monde moderne. Un bon exemple est donné par le Groupe de travail chargé de la réforme du Conseil de sécurité, qui délibère depuis des années sans résultats tangibles et sans entrevoir le bout du tunnel. Ces pourparlers sans fin ne peuvent qu'affaiblir les Nations Unies, qui, en de nombreuses occasions, se sont avérées d'une importance cruciale pour l'humanité.

Mais ce n'est pas seulement les structures organisationnelles qu'il faut adapter. Nous devons également nous pencher sur les questions de fond. À cet égard, je me félicite du fait que le Secrétaire général ait mis l'accent, dans son dernier rapport, sur la création d'une culture de la prévention. Comme il l'a indiqué à juste titre, nos cultures et pratiques politiques et organisationnelles sont encore beaucoup trop orientées vers la réaction, plutôt que la prévention. Il faut changer cela; l'efficacité des Nations Unies pourrait en ressortir considérablement renforcée.

Au cours d'une réunion des Ministres des affaires étrangères des cinq pays nordiques, qui s'est récemment tenue en Islande, nous avons publié une déclaration conjointe contre l'utilisation d'enfants soldats. Il y est stipulé que le niveau actuel de protection des enfants dans les conflits armés est insuffisant et que les normes internationales doivent être rendues plus exigeantes. À l'occasion du dixième anniversaire de la Convention sur les droits de l'enfant, cette année, les ministres des pays nordiques ont appuyé la mise au point définitive dans les plus brefs délais d'un protocole facultatif en vertu duquel les personnes de moins de 18 ans ne peuvent être recrutées dans les forces

armées ou dans des groupes armés distincts des forces gouvernementales. Les enfants ne doivent en aucun cas être contraints à participer aux hostilités.

À cet égard, je voudrais exprimer ma satisfaction pour le travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, notamment pour ses efforts visant à ce que les forces non gouvernementales, dans le monde entier, s'abstiennent d'utiliser des enfants soldats.

La grande majorité des États Membres de l'ONU ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous nous sommes engagés à prendre des mesures pour promouvoir ces droits. Pousser les enfants, à participer à des conflits armés ou les exposer à des risques résultant de telles hostilités est contraire aux intérêts de l'enfant, auxquels nous devons penser en premier lieu. Il existe une autre raison impérieuse de protéger les enfants : ils constituent notre avenir. La protection des enfants est en soi une importante contribution à la paix et à l'instauration d'une culture de prévention. Nous devons faire en sorte que les enfants puissent jouir de leurs droits durant les périodes de transition suivant un conflit armé ou dans d'autres situations d'urgence jusqu'à ce qu'un minimum de stabilité puisse permettre la reconstruction.

Il semble que pas une semaine ne s'écoule dans notre monde sans que des pays et la communauté internationale n'aient à assister horrifiés à de quelconques lâches actes terroristes dirigés contre des personnes dans leur vie quotidienne. Le meurtre d'innocents ne servira jamais une cause ni ne mettra fin à un conflit. Il ne fera qu'ajouter des noms à la liste des morts. Nous exhortons donc les États à signer et ratifier les conventions de lutte contre le terrorisme.

À cet égard, je voudrais affirmer notre détermination de combattre la criminalité transnationale et le commerce international des stupéfiants. Aucun pays n'est protégé de ces maux modernes. Vu leur impact mondial et les ressources dont disposent les criminels, les gouvernements du monde doivent travailler de concert pour mettre fin à ces activités.

Cette année, nous avons reconnu l'importance des personnes âgées et de leurs contributions à nos vies, à notre société et ce, en célébrant en 1999 l'Année internationale des personnes âgées. Les autorités islandaises ont fait de leur mieux pour rendre plus visibles les questions qui se posent aujourd'hui aux personnes âgées. Cela s'est fait à travers un certain nombre de projets, y compris des projets

destinés à réduire le fossé entre les générations grâce à une interaction accrue entre les divers groupes d'âge.

En cette ère de croissance économique sans précédent, stimulée par la mondialisation de l'économie internationale, les fruits n'en sont malheureusement pas équitablement distribués. Nous observons un fossé croissant dans la distribution de la richesse au sein des sociétés et entre le Nord et le Sud. En outre, nous avons noté une tendance tout à fait regrettable qui a fait que le fardeau de la pauvreté retombe de plus en plus lourdement sur les femmes. Il n'y a pas de réponse facile ni de solution à court terme, mais deux approches à long terme s'imposent pour ce qui est de l'autonomisation des femmes : l'éducation et le respect des droits humains.

Une femme instruite transmet ses connaissances à ses enfants, ce qui n'est pas souvent le cas avec les hommes. Il est universellement reconnu que l'éducation et le développement social vont de pair et sont les conditions d'un monde pacifique et prospère. En cet âge de mondialisation et de technologie, il devient sans cesse plus important d'assurer un enseignement universel. De ce fait, il est crucial d'intégrer l'enseignement dans les projets de développement. C'est ce que nous faisons depuis quelques années par la formation dans le secteur des pêches et par des programmes d'alphabétisation d'adultes destinés aux femmes dans des pays tels que la Namibie. Des programmes similaires sont en cours de préparation pour le Malawi et le Mozambique.

Des efforts vigoureux doivent être déployés pour mettre fin à d'autres formes de discrimination contre les femmes. Ceci s'applique non seulement au niveau national, mais également au plan international, où les actions des organisations internationales ont de plus en plus d'impact sur la vie des citoyens, par exemple à travers la gestion des crises. Dans l'exécution de ces tâches, les organisations concernées ont le devoir de faire en sorte que les femmes et leurs intérêts soient représentés à la table des négociations.

Au cours de la réunion de haut niveau de la session de cette année du Conseil économique et social, la délégation de l'Islande a accordé une attention particulière au sort des pauvres de milieu urbain qui habitent les régions côtières du monde. Aujourd'hui mon pays, l'Islande, a une économie basée sur l'industrie de la pêche. Le développement d'une industrie de pêche viable a renforcé l'économie en créant des possibilités d'emploi et la prospérité qui, à leur tour, ont bénéficié à toute la population. Il est clair qu'un secteur des pêches développé peut contribuer de manière

décisive à renforcer la sécurité alimentaire des pays en développement. Les autorités islandaises ont exhorté les sociétés privées à investir dans le secteur de la pêche de nombreux pays en développement. Des partenariats ainsi réalisés entre des sociétés islandaises et un certain nombre de pays en développement ont conduit à des transferts de technologie dans ce domaine, stimulant ainsi la croissance économique et le développement des régions côtières en question.

Nous pensons que de nombreux pays en développement peuvent bénéficier beaucoup plus d'une utilisation rationnelle des ressources des océans. De ce fait, près de la moitié de notre coopération en matière de développement est concentrée sur la recherche et la formation dans le secteur des pêches, l'accent étant mis sur l'utilisation durable des ressources naturelles.

Tout au long des années, l'Islande a accordé une importance particulière à l'action de la Commission du développement durable. Au cours de sa septième session au début de cette année, le Gouvernement islandais a fait observer qu'il était nécessaire d'abolir les subventions de l'État qui contribuent à la capacité excédentaire du secteur des pêcheries dans le monde, et a participé activement aux débats sur la nécessité d'une coordination accrue au sein de l'ONU dans le domaine des affaires océaniques. Nous pensons que le débat général sur les océans peut être mieux conduit. Nous sommes toutefois convaincus que les efforts visant à améliorer la gestion des problèmes océaniques devraient tirer parti des ressources institutionnelles existantes. Ces efforts devraient également prendre en compte le principe selon lequel les organes mondiaux ne doivent pas essayer de régler des problèmes locaux ou régionaux en matière de gestion des pêches. La gestion des ressources marines vivantes est une tâche très complexe et délicate qu'il faut traiter en faisant appel aux connaissances scientifiques les plus avancées et en tenant compte des contextes socio-économiques et écologiques locaux.

Les conflits qui visent expressément la population civile sont révoltants et laissent des traces qui ne peuvent être cicatrisées qu'après plusieurs générations. Une fois encore, nous avons été témoins d'une soudaine manifestation du côté sombre et mauvais de la nature humaine dans l'horrible épuration ethnique qui a eu lieu récemment au Kosovo. Il aurait été souhaitable que l'ONU joue un rôle global dans le règlement de ce conflit.

À cet égard, je voudrais appuyer le point de vue exprimé par le Secrétaire général concernant l'intervention humanitaire. Lorsqu'un État non seulement cesse de proté-

ger les droits de ses citoyens, mais se tourne contre eux en commettant des violations flagrantes des droits de l'homme, la communauté internationale ne peut pas et ne doit pas se croiser les bras.

L'Islande assume maintenant la présidence du Conseil de l'Europe, où siègent 41 pays européens. Je saisis cette occasion pour souligner l'importance d'une coopération étroite entre le Conseil et l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Nous avons des exemples récents d'une telle coopération pratique au Kosovo, où le Conseil de l'Europe oeuvre avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations pour appliquer la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité ainsi que le Pacte de stabilité de l'Union européenne pour l'Europe du Sud-Est. S'agissant à nouveau des avantages de la prévention, je dirais que la prévention a été au coeur même des travaux du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit.

L'accord conclu entre le Portugal et l'Indonésie sur l'avenir du Timor oriental est un accord historique, comme l'était le référendum qui y a été organisé. La violence terrifiante qui a suivi est une source de profonde préoccupation. Aucun effort ne doit être épargné pour mettre fin à cette violence et châtier ceux qui en sont responsables. Mon gouvernement appuie pleinement la résolution 1264 (1999) du Conseil de sécurité et se félicite du déploiement rapide de la force multinationale. Rien ne devrait être admis à retarder le processus d'indépendance du Timor oriental.

Nous nous félicitons également du changement de rythme intervenu dans le processus de paix au Moyen-Orient. L'évolution positive constatée ces derniers mois entre Israéliens et Palestiniens est très encourageante, et nous espérons sincèrement que cet élan renouvelé nous apportera à une paix durable dans la région. Nous prions instamment les autres pays de la région de saisir cette occasion pour commencer à panser les plaies qui suppurent depuis si longtemps.

Les Islandais connaissent bien les catastrophes nucléaires, et nous savons toutes les destructions qu'elles peuvent provoquer pour les pays et les populations. Nous exprimons donc toute notre sympathie à nos amis de Turquie, de Grèce et maintenant, plus récemment, de l'île de Taiwan, qui sont confrontés aux suites des tremblements de terre qui ont coûté la vie à un grand nombre de personnes. Nous avons maintenant décidé de nous associer à l'Equipe d'évaluation et de coordination des catastrophes des Nations Unies parce que nous pensons pouvoir être utiles.

Au cours de ce siècle nous avons été témoins des plus grandes réalisations de l'humanité, mais aussi de ses plus grands échecs. De nombreux pays sont passés de la guerre à la paix et de la pauvreté à la prospérité, d'autres n'ont pas pu atteindre ces objectifs qui se dérobent souvent à l'humanité. Il est donc clair que nous aborderons le prochain millénaire avec des problèmes non résolus et avec des défis d'une ampleur telle que nous continuerons à y être confrontés dans un avenir que nous ne pouvons prévoir.

Je voudrais, pour terminer, souligner ce que j'ai dit au début — que c'est seulement avec une Organisation des Nations Unies renouvelée et revitalisée que nous pouvons espérer faire face aux menaces et aux problèmes qui nous attendent. Si nous, les États Membres, assumons nos responsabilités et si nous procédons aux changements nécessaires, l'Organisation des Nations Unies sera alors toujours à l'avant-garde de la quête de la paix et de la prospérité. Si nous n'avons pas le courage de procéder aux changements nécessaires, nous ne pourrons pas nous attendre à ce que nos enfants le fassent.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Liechtenstein, S. E. Mme Andrea Willi.

Mme Willi (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : C'est la sixième fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale, et c'est un grand plaisir pour moi que me trouver à nouveau dans cette salle.

Je voudrais, pour commencer, féliciter chaleureusement M. Gurirab à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Le Liechtenstein et la Namibie comptent l'un et l'autre parmi les États Membres les plus jeunes de l'Organisation, puisque nos deux pays ont été admis à l'Organisation des Nations Unies en 1990. Le Président peut compter sur l'appui du Liechtenstein alors qu'il mène cette Assemblée à des résultats fructueux.

Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue au Royaume des Tonga, à la République de Kiribati et à la République de Nauru.

Le débat général est une occasion importante pour nous tous de dresser le bilan, de faire des commentaires sur l'état de l'Organisation, de faire part de nos préoccupations, voire de notre mécontentement et, chose encore plus importante, d'offrir des réflexions et des idées constructives pour l'avenir.

Au moment où le Liechtenstein est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies, il y a neuf ans, la guerre froide venait de prendre fin, et nous tentions de définir les défis et les possibilités créés par la nouvelle situation. Les espoirs et les attentes étaient grands, les préoccupations et les problèmes, multiples. Il apparaissait clairement à beaucoup d'entre nous que l'Organisation n'était pas parfaitement équipée pour faire face aux nouvelles difficultés et, en effet, de nombreuses erreurs ont ponctué le chemin parcouru.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que l'ordre quelque peu pervers de la guerre froide a été remplacé par l'ère de la mondialisation. Certains d'entre nous s'en réjouissent, d'autres en ont peur. Malgré nos divergences d'opinion, il peut et il doit y avoir un dénominateur commun : que nous constatons l'avènement de cette nouvelle ère et que nous conjuguions nos efforts pour en relever les défis.

La mondialisation a deux visages : elle offre un potentiel, qui — s'il est dûment exploré — peut profiter à l'ensemble de l'humanité. Elle comporte aussi des risques, surtout pour ceux qui sont déjà dans une position périlleuse.

Afin de pouvoir faire face à ces deux tâches colossales avec efficacité, nous devons travailler ensemble, car ce n'est qu'ainsi que nous pourrons réussir. L'ONU est la seule instance de portée véritablement planétaire et elle nous offre donc une occasion unique d'aborder ces problèmes — à condition que nous disposions des instruments appropriés.

Les dernières années ont été marquées par des efforts de réforme de grande envergure. Les problèmes engendrés par la mondialisation rendent nécessaires l'adoption de mesures supplémentaires, notamment pour renforcer la participation et la responsabilité des parties autres que des États. Dans un monde internationalisé, ces parties jouent un rôle de plus en plus influent, à la fois positif et négatif. Les individus et les organisations qui représentent une force économique importante doivent prendre part à nos délibérations et à nos processus de prise de décisions. Les terroristes et les parties à des conflits armés internes, par exemple, doivent rendre compte de leurs actes et des conséquences de ceux-ci.

L'opinion publique, de manière générale, pense souvent à tort que les activités de l'ONU se résument aux seuls travaux du Conseil de sécurité. C'est une erreur et nous devons saisir chaque occasion d'informer le monde entier du vaste éventail d'activités réalisées par l'Organisation et ses institutions spécialisées. Cependant, on ne saurait ignorer l'importance si considérable des travaux du Conseil et

nous devons essayer de comprendre les raisons qui poussent le public à ne s'intéresser qu'aux travaux du Conseil, bien que cette approche soit erronée. C'est un fait que la crédibilité de l'ONU dépend, dans une large mesure, de la crédibilité des travaux du Conseil de sécurité. Cette crédibilité a été fortement ébranlée ces derniers temps, et nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer les causes profondes du problème.

Nous devons nous attaquer aux problèmes existants et concevoir des moyens qui permettront d'éviter de nouveaux dommages, peut-être irréversibles. À cet égard, il est essentiel de respecter strictement les principales dispositions de la Charte et de réformer le Conseil de sécurité. Il y a longtemps que nous débattons des différents aspects de cette réforme, notamment de la composition du Conseil. Le moment est venu de reconnaître que la question du droit de veto est au coeur de toute réforme crédible et viable du Conseil de sécurité.

Mon pays a longtemps exprimé sa préoccupation face à la situation au Kosovo et demandé que des efforts de prévention soient entrepris afin d'éviter une aggravation de la situation. Solidaire des victimes et désireux d'assumer certaines responsabilités à leur égard, le Liechtenstein a temporairement hébergé un grand nombre de réfugiés kosovars, participé à l'effort d'assistance humanitaire, notamment par l'intermédiaire des institutions compétentes des Nations Unies, et apporté son plein appui à la Mission des Nations Unies au Kosovo et aux efforts de reconstruction en cours.

Dans le même temps, nous nous posons certaines questions et nous constatons que d'autres s'interrogent également. Comment peut-on concilier le rôle que confère la Charte des Nations Unies au Conseil de sécurité avec une «intervention humanitaire» n'émanant pas d'un mandat du Conseil? Qu'est-ce que cela signifie pour l'avenir du Conseil de sécurité et de l'Organisation dans son ensemble? Les organismes régionaux sont-ils appelés à jouer un rôle de direction allant au-delà des dispositions du Chapitre VIII de la Charte? Il est important de débattre de ces questions, mais certainement difficile d'y apporter des réponses satisfaisantes.

À notre avis, la question du Kosovo a montré clairement, une fois de plus, que la notion de prévention des conflits devait être au coeur du règlement de ceux-ci, mais aussi des problèmes rencontrés dans d'autres domaines. Les mesures de prévention constituent le meilleur moyen de sauver des vies et de préserver des ressources de toutes sortes, et elles peuvent être appliquées rapidement et avec

discrétion. La prévention ne fait pas les gros titres des journaux, mais elle réduit le nombre des gros titres consacrés à des catastrophes, qui continue d'être trop élevé. Le potentiel de la prévention est énorme, mais son application reste cependant trop modeste et bien trop limitée.

Nous savons que des réticences et des hésitations demeurent, mais nous ressentons un besoin pressant de renforcer les activités de prévention et de remplacer le concept classique de souveraineté — concept dépassé à bien des égards — par un nouveau concept nous permettant de faire face à des situations de crise réelle ou potentielle avec détermination et efficacité. Nous nous félicitons donc du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation et de ses commentaires, tout à fait opportuns et judicieux, sur la «culture de prévention». Nous avons la conviction que c'est la voie que doit suivre la communauté internationale.

Le Kosovo a été et, d'une certaine manière, reste un exemple assez tristement frappant de la nécessité d'adopter des mesures préventives. Cela fait plusieurs années que le Liechtenstein appuie des idées et présente des suggestions visant à promouvoir une approche fondée sur la prévention pour faire face aux problèmes liés à l'application du droit à l'autodétermination. La communauté internationale n'arrive pas à se dégager d'une situation où l'exercice du droit à l'autodétermination — qui est une condition préalable à la jouissance de tous les droits de l'homme — est refusé parce qu'il est assimilé, à tort, à une revendication d'indépendance. Nous savons tous depuis longtemps — depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration relative aux relations amicales, en 1970 — que cette interprétation est incorrecte. L'autodétermination peut signifier bien d'autres choses si elle est exercée de manière souple et s'appuie sur un dialogue entre les parties concernées. Elle ne conduit pas nécessairement à l'éclatement des États, mais doit plutôt faciliter la coexistence pacifique des États et des communautés qui se voient octroyer un degré d'autonomie, qui est l'expression de leur droit à l'autodétermination.

Le moment est venu de nous débarrasser des conceptions périmées et des préjugés et de reconnaître que l'exercice et l'application véritables du droit à l'autodétermination sont les conditions préalables d'une prévention de la désintégration violente des États, aussi bien que des conflits armés internes, avec tout ce qu'ils comportent d'atrocités et d'interminables souffrances humaines.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Brunéi Darussalam, S. A. R. le Prince Mohamed Bolkih.

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter M. Gurirab de son élection et exprimer mes respects les plus sincères à son prédécesseur, M. Didier Opertti. Je leur adresse mes meilleurs voeux de succès, ainsi qu'à nos amis, les États Membres, et au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'excellent travail qu'il a accompli au service de l'Assemblée générale durant l'année écoulée.

Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux États Membres, le Royaume des Tonga et les Républiques de Kiribati et de Nauru. Ils nous rejoignent à un moment où chacun d'entre nous, petits et grands pays, ressentons ce que l'on pourrait appeler l'aspect le plus difficile de certains problèmes qui affectent très profondément la vie des peuples que nous représentons. Ce sont ces problèmes que l'ONU sera de plus en plus appelée à affronter dans les décennies à venir.

Je veux parler de toute une série de défis qui nous sont lancés à la veille du nouveau millénaire et qui touchent tous les aspects de la vie humaine : surpopulation, migrations et diminution des ressources; problèmes économiques et financiers; problèmes sociaux et culturels; catastrophes écologiques lourdes de conséquences; sans oublier les problèmes posés par la criminalité transfrontière. C'est ce que je nommerais les problèmes d'aujourd'hui. Je le dis parce que nous nous trouvons à un moment très particulier, à l'avènement d'un nouveau siècle qui doit apporter un renouveau d'espoir aux peuples que nous représentons. Cela signifie que chacun d'entre nous ici, des nouveaux Membres jusqu'aux grandes nations du Conseil de sécurité, a une contribution précieuse à apporter aux efforts que nous déployons pour faire en sorte que cette Organisation soit à la hauteur du défi colossal que nous devons relever à l'avenir.

Ce défi consiste, à mon avis, à faire un choix entre deux approches fondamentales. D'une part, nous pouvons continuer de consacrer nos ressources très limitées pour traiter de ce que j'appellerais en toute humilité les problèmes d'hier. Je les appelle ainsi car beaucoup d'entre eux remontent aux années qui ont vu la création de l'ONU. Ils sont bien sûr particulièrement évidents au Moyen-Orient, où le peuple palestinien attend depuis trop longtemps un règlement juste et durable. D'autres sont des préoccupations qui nous ont occupés pendant tout ce siècle. D'autres encore remontent à une dizaine de siècles ou plus.

Pourtant, nous utilisons toujours beaucoup de nos rares ressources humaines et matérielles pour trouver des palliatifs momentanés. Cela fera malheureusement toujours partie

de notre travail. Ces problèmes existent sur tous les continents, dans toutes les régions et sous-régions, et aujourd'hui même dans notre propre région de l'Asie du Sud-Est. Mais cela ne doit pas être le principal objectif de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, car nous avons un autre choix possible.

Nous tenons à apporter tout notre appui au Secrétaire général dans ses efforts pour nous guider vers des activités que l'ONU est en mesure d'assumer : identifier les causes de divisions futures et de conflits peut-être inévitables; coordonner les efforts déployés à l'échelle mondiale pour y remédier; et concevoir des solutions efficaces. J'espère que nous déciderons de choisir cette deuxième voie, car c'est ce que l'ONU sait le mieux faire. C'est pourquoi, si quelqu'un demandait : «Le monde est-il plus accueillant à ses habitants qu'il y a 50 ans?», nous pourrions répondre avec conviction : «Oui». Et si l'on nous demandait pourquoi, nous pourrions dire avec une égale assurance : «Parce que l'Organisation existe».

Cela a été bien mis en évidence au cours de ces dernières années. L'ONU a fait preuve d'une grande compassion à l'égard des peuples du monde. De concert avec divers organes non gouvernementaux, l'Organisation s'est activement employée à attirer l'attention de ses Membres sur les grands problèmes qui se poseront à nous au cours du prochain siècle.

Il s'agit de mener une action de diplomatie préventive à son niveau le plus élevé. C'est ce que nous essayons de faire de notre mieux dans notre propre région, au niveau politique et dans le domaine de la sécurité, par l'entremise du Forum régional de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est, en collaboration avec nos partenaires de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique. Il convient donc de louer les efforts que le Secrétaire général et son personnel déploient pour promouvoir cette diplomatie à l'échelle plus large de la scène internationale, malgré toutes les contraintes financières.

Je suis convaincu que cet aspect de notre travail est ce qui a permis à l'Organisation de survivre et en fait d'augmenter le nombre de ses États Membres. C'est pourquoi nos peuples se tournent encore vers cet organe pour réaliser leur espoir d'un avenir meilleur. Toutefois, si nous voulons continuer à bénéficier de cette estime, il est de la plus haute importance que l'ONU renforce son rôle. Nous savons ce qu'il nous reste à faire. Nous devons faire avancer les plans de réforme.

Cela étant, je suis très heureux de voir que certaines des réformes proposées par le Secrétaire général ont été menées à bien. Il est vrai que quelques questions complexes, telles que la réforme du Conseil de sécurité, n'ont toujours pas été résolues, mais j'espère que nous en viendrons rapidement à bout. C'est un test décisif de notre capacité de faire avancer la réforme et nous saluons chaleureusement les efforts de tous ceux qui se sont activement employés à progresser dans ce domaine. Ce dont nous avons besoin, comme toujours, c'est d'une immense volonté politique de notre part à tous et de la détermination d'oeuvrer ensemble. Nous espérons sincèrement que ce sera là le trait distinctif de nos célébrations du millénaire.

Le monde d'aujourd'hui met à l'épreuve tous les concepts de coopération internationale. En Asie du Sud-Est, nous l'avons découvert à nos dépens. Ce faisant, nous avons tiré de nombreux enseignements de la crise économique qui a frappé notre région il y a deux ans. L'aspect le plus important est peut-être l'aspect humain. C'est la nécessité de travailler ensemble comme voisins et partenaires, de tenir compte des préoccupations des autres et de faire tout le possible pour nous aider mutuellement. Bref, nous avons compris qu'il existe un besoin vital de coopération en éprouvant les difficiles conditions pratiques que nous impose l'environnement compétitif et mondialisé dans lequel nous vivons aujourd'hui.

D'autre part, nous commençons à avoir une vision plus exacte de ce que nous attendons de l'Organisation et à comprendre qu'elle revêt une grande importance pour nos peuples. En fait, c'est vers elle que nous nous tournons pour mieux prendre conscience de ce qu'il nous faudra faire si nous voulons relever avec succès les défis du siècle prochain. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons que des programmes aient été mis en place cette année qui commenceront au cours des cinq prochaines années à faire exactement cela. Nous leur accordons tout notre appui, qu'ils aient trait à des questions ayant une dimension mondiale, comme c'est par exemple le cas pour la Conférence internationale sur la population et le développement qui a eu lieu récemment, qu'ils portent sur des questions spécifiques, comme c'est le cas pour la session extraordinaire sur le développement durable des petits États insulaires en développement, ou qu'il s'agisse de préoccupations humanitaires essentielles concernant notamment les problèmes des personnes âgées, des femmes et des enfants, de besoins tels que l'alimentation et l'habitat, ou tout simplement de la possibilité pour nos peuples de vivre dans la paix et la non-violence et de bénéficier d'un cadre de vie acceptable.

Nous commençons donc à déterminer peu à peu le genre de relations que nous souhaitons avoir avec l'Organisation. Il s'agit d'une relation dans laquelle l'organe mondial, pris dans son ensemble, doit assumer le rôle que ses nombreux agents accomplissent avec tant de succès sur le terrain. L'Organisation ne doit pas chercher à assumer des tâches qui ne lui conviennent pas, elle doit plutôt conseiller, provoquer, stimuler et aider.

C'est à mon avis la voie à suivre. C'est la raison pour laquelle je suis particulièrement encouragé par les plans du Secrétaire général pour le sommet du millénaire de l'année prochaine. Je suis impatient d'entendre l'examen qu'il conduira et peut-être la définition plus précise qu'il donnera du rôle de l'ONU. J'espère que cela se fera dans le sens de ce que je viens de dire : traiter des problèmes d'aujourd'hui et suggérer les solutions de demain. Sur ces mots, Monsieur le Président, je tiens à vous assurer, vous-même et le Secrétaire général, de notre appui dans tous les efforts que vous menez en notre nom.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Myanmar, S. E. M. Win Aung.

M. Aung (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous transmettre, Monsieur le Président, les plus chaleureuses félicitations de la délégation de l'Union du Myanmar à l'occasion de votre élection, à l'unanimité, à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Lourds et pénibles sont en effet les devoirs et responsabilités qui vous incombent à cette session. La tâche du Président de l'Assemblée générale n'est jamais facile quelle que soit l'année, mais elle l'est encore moins cette année, dans la mesure où cette session a la tâche supplémentaire d'entreprendre les travaux préparatoires de l'Assemblée du millénaire de l'an prochain. Toutefois, nous sommes persuadés que votre vaste expérience et vos remarquables qualités diplomatiques seront un grand atout dans l'exercice de vos responsabilités et vous permettront de faire de cette session un succès. Je promets pour ma part la totale coopération de ma délégation au progrès des travaux de l'Assemblée sous votre habile direction.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Opertti, pour sa précieuse contribution au succès de la précédente session de l'Assemblée générale. Cet hommage s'adresse également au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il déploie si efficacement à la tête de cette Organisation mondiale en ces années particulièrement épineuses et difficiles.

Le Myanmar a toujours soutenu le principe de l'universalité de la composition de l'Organisation mondiale. Nous nous réjouissons donc tout particulièrement de voir arriver parmi nous cette année trois nouveaux Membres. Au nom de la délégation du Myanmar, j'adresse nos plus chaleureuses félicitations aux délégations de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga, qui viennent de prendre leur juste place à l'Assemblée.

Nous vivons dans un monde en constante mutation. Avec la fin de la guerre froide, l'ère ancienne du monde bipolaire est tombée dans le passé. Le monde est actuellement dans une période de transition de l'ancien vers le nouvel ordre mondial, qui n'a pas encore totalement pris forme. En ce moment critique, le monde est assailli d'incertitudes et de situations troublantes. Parfois, il succombe même à ces troubles et au chaos.

Face à ces situations, il nous paraît que toute solution recherchée, toute mesure prise, même avec les meilleures intentions, doit se conformer strictement aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies. En outre, les principes universellement reconnus qui régissent les relations internationales et le principe du respect de la souveraineté des États doivent être pris en considération avant de recourir à des mesures extrêmes dans une situation donnée.

Une question qui revêt une importance particulière dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies est celle de la réforme de la structure et des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous sommes encouragés par l'importante mesure de procédure prise par l'Assemblée générale avec l'adoption d'une résolution imposant la majorité des deux tiers dans la prise de décisions et l'adoption de résolutions sur cette question.

S'agissant du problème central de l'accroissement du nombre des membres du Conseil de sécurité, plusieurs propositions ont été soumises sur ce nouveau nombre. En tant qu'État membre du Mouvement des pays non alignés, notre préférence va à celui de 26. Nous sommes favorables à l'accroissement du nombre des membres du Conseil dans les deux catégories, celle des membres permanents et des membres non permanents.

Afin de sortir de l'impasse actuelle sur la question des sièges permanents au Conseil de sécurité, une formule de compromis acceptable par toutes les parties devrait être trouvée par le biais de consultations et de discussions plus intenses entre États Membres. Nous estimons que si les autres options n'obtiennent pas un soutien suffisant, l'idée de

l'attribution par roulement des sièges permanents pourrait également être envisagée comme une option dans la catégorie des membres permanents.

L'an prochain, nous allons organiser une Assemblée historique, l'Assemblée du millénaire, et le Sommet du millénaire. Il importe au plus haut point que l'Assemblée et le sommet du millénaire ne se résument pas à une célébration, mais qu'ils produisent des idées et des résultats concrets. Comme il est manifeste que le plus grand défi que devra relever l'humanité jusque bien avant dans le prochain millénaire sera celui du développement économique et de l'élimination de la pauvreté de la vaste majorité des populations du monde, nous pensons qu'il est nécessaire de se concentrer tout particulièrement sur ces questions.

La mondialisation est un phénomène à double tranchant. Elle donne aussi bien de nouvelles perspectives que des problèmes supplémentaires. Il est vrai que le processus de mondialisation peut faciliter le développement économique et améliorer les conditions de vie. Mais, en même temps, il peut rendre les petits États et les pays les moins avancés plus vulnérables aux effets négatifs, indésirables, de ce processus. Un des problèmes entraînés par le processus de mondialisation est la criminalité transnationale, dont le trafic de stupéfiants, le blanchiment de l'argent, la traite des hommes, la contrebande d'armes, la piraterie et le terrorisme. Ces crimes posent de graves menaces à la paix et à la stabilité de l'humanité aux niveaux tant national que régional. La nature de ce problème est telle qu'il exige des réponses nationales, régionales et mondiales.

Je suis heureux d'informer l'Assemblée que dans un souci de renforcement de la coopération au sein du groupement régional, Myanmar a accueilli en juin dernier la deuxième réunion ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la criminalité transnationale. Cette réunion a été un succès et a marqué un moment important du progrès de la coopération régionale dans la lutte contre cette menace dans la région de l'Asie du Sud-Est.

Je voudrais également évoquer la lutte contre les stupéfiants au Myanmar. Mon gouvernement est gravement préoccupé par le fléau de la drogue et a fait de la lutte contre les stupéfiants une cause nationale et une priorité absolue. Un plan-cadre a été adopté en vue d'éliminer totalement la culture du pavot d'ici 15 ans, en coopération avec les dirigeants ethniques qui ont signé des accords de paix avec le Gouvernement. Conformément au plan-cadre, de nombreuses régions ont été déclarées zones sans opium et les exploitants se tournent maintenant vers des cultures de

substitution. Le contrôle frontalier a été renforcé, ce qui a permis d'augmenter les saisies de stupéfiants.

Alors que nous réussissons très bien, malgré une aide internationale très faible, à supprimer la production d'opium et d'héroïne, une nouvelle menace a surgi sous la forme de nouvelles drogues de synthèse telles que les méthamphétamines. Ces nouvelles drogues sont produites le long de nos frontières perméables avec des produits précurseurs comme l'éphédrine, non disponible localement, et du matériel de production de drogues passé illégalement en contrebande des pays voisins. Nous réorientons nos efforts pour faire face au nouveau problème avec la coopération des pays concernés.

Je voudrais à cette occasion informer brièvement l'Assemblée des tendances et évolutions récentes dans mon pays. Mon gouvernement n'est ni contre la démocratie, ni contre les droits de l'homme. D'ailleurs, nous sommes en train de prendre les mesures nécessaires à la création d'une nation démocratique.

Notre ambition est de créer un État démocratique développé, pacifique et moderne. En vue de traduire dans les faits cette ambition, nous donnons la priorité absolue à la reconsolidation de l'unité nationale. Nous jetons actuellement les bases nécessaires à la création d'une nation dotée d'un système démocratique discipliné et pluripartite fonctionnant à plein, et où règnent la justice, la liberté et l'égalité.

Nous souscrivons entièrement aux normes énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je voudrais affirmer devant cette Assemblée que mon gouvernement ne ferme les yeux sur aucune violation de droits de l'homme et que le type de démocratie que nous voulons instaurer dans notre pays garantira la protection et la promotion des droits de l'homme, notamment le droit de nos concitoyens de satisfaire leurs besoins essentiels comme l'habillement, l'alimentation et le logement. S'il est absolument nécessaire d'apporter certaines améliorations en matière de droits de l'homme, nous sommes tout à fait prêts à accueillir toute suggestion raisonnable et à prendre toutes les mesures que nous pouvons.

Par exemple, au milieu de l'année, nous avons reçu une délégation du Comité international de la Croix rouge (CICR) et nous avons pris des dispositions détaillées pour lui faire visiter les établissements pénitentiaires du Myanmar, à titre de mesure propre à créer la confiance, et lui permettre d'interroger les détenus, conformément aux procédures habituelles du CICR. Grâce à l'entière coopération

manifestée à la délégation du CICR, ces visites ont été réussies et productives, permettant aux deux parties d'instaurer un climat de bonne volonté et de confiance mutuelle. Je crois opportun d'affirmer ici que la délégation du CICR a exprimé sa satisfaction concernant les rapports qui existent entre les autorités pénitentiaires et les détenus.

En août dernier, d'autre part, M. Chris Sidoti, Haut commissaire australien aux droits de l'homme, s'est rendu au Myanmar et s'est entretenu avec les autorités compétentes — y compris moi-même — de la possibilité de créer au Myanmar un organisme national qui sera chargé des droits de l'homme. Nous avons également procédé à un échange de vues avec notre hôte sur la coopération dans le domaine des droits de l'homme entre les deux pays. À la suite de cette visite, nous avons pu définir certains domaines dans lesquels nous pourrions coopérer avec l'Australie.

Conformément à notre constante politique d'établir des relations amicales avec tous les pays, nous avons accepté en juillet dernier la proposition d'accueillir une visite de trois membres (Troïka) de l'Union européenne. Il s'agissait d'une mission d'enquête et les deux parties ont exprimé leur satisfaction quant aux résultats de cette visite. Nous espérons que cette mission renforcera nos relations avec l'Union européenne; qu'elle ouvrira la voie à de nouveaux contacts et à un dialogue entre notre pays et l'Europe, dialogue que nous voudrions enrichir et approfondir dans l'avenir. Nous souhaitons également avoir de meilleures relations avec les États-Unis d'Amérique. En outre, je voudrais confirmer notre volonté d'accueillir prochainement au Myanmar, M. Alvaro de Soto, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU.

Le Myanmar est une société multiethnique, où coexistent plusieurs groupes nationaux, caractérisés par des différences socioculturelles très marquées. En plus, en premier lieu à cause de la politique qui consistait à diviser pour régner, pratiquée par l'administration coloniale, l'unité entre les différents groupes nationaux s'est brisée et, de ce fait, des insurrections armées ont éclaté, partout dans le pays. C'est pour cette raison que l'actuel Gouvernement est parvenu à la conclusion que l'harmonie entre les races s'imposait, faute de quoi divers problèmes continueront d'entraver les nombreux efforts consentis pour le développement national. C'est la logique qui a conduit le Gouvernement à faire des ouvertures de paix aux groupes armés et à rétablir la paix.

Pour restaurer un climat de confiance entre les groupes nationaux qui composent le Myanmar, le Gouvernement a même autorisé les groupes ethniques armés à conserver

leurs armes jusqu'à l'installation officielle d'un régime démocratique, sur la base du projet de constitution que nous sommes en train de rédiger. Ceci est la preuve de notre confiance en nos frères, enfants du même pays. Le Gouvernement a lancé en même temps un ambitieux plan de développement des régions frontalières, au bénéfice des groupes nationaux qui y vivent. Malgré ses ressources limitées, le Gouvernement a dépensé plus de 15 milliards de kyats pour financer ce plan. Actuellement, toutes les communautés ethniques qui composent notre nation, de concert avec le Gouvernement, mènent activement des efforts pour le développement de leurs régions respectives. La participation à la fois consciente et volontaire aux tâches du développement national en tant que partenaires égaux de toutes les communautés du Myanmar a favorisé l'esprit d'unité et de solidarité qui inspire l'Union. Avec 17 mouvements armés ayant accepté de sortir de l'illégalité, la paix règne sur l'ensemble du pays.

Cette percée significative constitue le premier résultat tangible obtenu sur la voie de l'édification de l'unité nationale. Et c'est une situation sans précédent, par le nombre de groupes armés qui se sont engagés dans le processus et par la paix profonde instaurée dans le pays. Nous avons obtenu ce résultat grâce à un dialogue sincère, franc et ouvert entre le Gouvernement et les groupes ethniques armés, qui nous a permis d'abord d'instaurer un climat de confiance entre nous et ensuite de nous convaincre mutuellement de la justesse de nos buts respectifs. Le Gouvernement du Myanmar se déclare ouvert au dialogue avec tous les autres groupes restés en marge de l'accord, y compris l'Union nationale karen (KNU), dialogue qui nous permettrait d'instaurer un climat de confiance et de trouver un terrain d'entente dans le seul intérêt de notre pays et de son peuple. À cet égard, je voudrais réaffirmer que l'offre de paix que mon gouvernement a adressée au KNU est toujours valable.

En vérité, le même dialogue se poursuit à travers le processus de convention nationale dans lequel les représentants de tous les groupes nationaux du Myanmar, ceux des partis politiques et ceux des différentes couches sociales du pays participent à la rédaction du projet de nouvelle constitution, afin de jeter les bases solides d'un nouveau système politique démocratique. La convention nationale s'est avérée un processus fructueux au cours duquel nous nous sommes accordés sur les principes fondamentaux qui devront régir notre pays dans l'avenir et qui prévoient notamment de créer des zones autonomes pour certains groupes nationaux.

En ce moment, nous sommes engagés dans un processus laborieux d'édification du consensus sur un partage du pouvoir, question sensible pour toutes les parties

intéressées. Compte tenu du caractère délicat de cette question, il est absolument indispensable de continuer les discussions de manière systématique et avec la plus grande prudence possible, de façon à préserver les intérêts de tous les groupes nationaux du Myanmar, afin d'éviter les défauts notés dans les deux dernières constitutions du pays.

Si nous souhaitons sincèrement transformer ce pays en un havre de paix, en un État moderne, développé et démocratique, nous croyons sincèrement qu'il n'y a pas de meilleure solution que celle que nous offre le processus de convention nationale. Il est donc essentiel de mener à terme ce processus.

À ce propos, nous espérons ardemment que la communauté internationale appuiera les efforts soutenus que nous avons déployés et accueillera positivement les résultats que nous avons obtenus jusqu'à présent dans les négociations sur l'avenir du pays.

Le Myanmar est souvent présenté de l'extérieur comme un pays où les droits de l'homme sont violés sur une grande échelle, où existe le travail forcé; un pays où le trafic des stupéfiants est toléré et où la situation économique et sociale est chaotique. C'est une vision tout à fait erronée du Myanmar. Permettez-moi de citer un enseignement très connu du Bouddha, intitulé «Kalama Sutta» dans lequel le Seigneur dit :

«Ne vous laissez pas guider par ce que l'on vous dit;
Ne vous laissez pas guider par ce que vous transmet la génération passée;
Ne vous laissez pas guider par le oui-dire et l'opinion commune;
Ne vous laissez pas guider par ce que disent les écrits sacrés;
Ne vous laissez pas guider par la simple logique;
Ne vous laissez pas guider par la simple déduction ou inférence;
Ne vous laissez pas guider par l'apparence extérieure;
Ne vous laissez pas guider par la théorie, à laquelle fait écho l'approbation;
Ne vous laissez pas guider par ce que dit quelqu'un qui semble mériter crédit;
Ne vous laissez pas guider par ce que votre maître vous dit de croire».

Bref, le Bouddha nous a enseigné de n'accepter et de pratiquer que ce que nous-mêmes savons qui est bien — et distinguons du mal.

Quiconque visite le Myanmar peut voir que le pays est verdoyant et que la paix et la tranquillité règnent dans toute la nation : la population vaque à ses occupations quotidiennes avec bonheur et plaisir et édifie sa nation avec zèle et entrain. La population du Myanmar sait parfaitement bien qu'elle est sur la voie de la paix et de la prospérité. Je voudrais que vous veniez tous voir de vos propres yeux. Voir, c'est croire!

Notre nation est en cours de construction; les fondements solides sont jetés et l'infrastructure est en cours d'amélioration à travers le pays. Le Gouvernement et le peuple comprennent pleinement d'où nous venons, où nous en sommes et dans quelle direction nous allons. Nous nous considérons comme des constructeurs, des charpentiers, des plombiers qui construisent une maison, non pas pour nous-mêmes, mais pour tout le peuple, qui en est le propriétaire de plein droit. Lorsque cette construction sera finie, équipée, astiquée et décorée, elle lui sera remise. C'est le peuple qui décidera qui dirigera la maison.

Il y a des jeunes du Myanmar qui ont abandonné notre pays et qui se sont réfugiés ailleurs. Je voudrais saisir cette occasion pour leur adresser un message de cette tribune et leur dire qu'ils seront accueillis les bras ouverts s'ils rentrent à la maison, et je voudrais les inviter à se joindre à nous pour construire la nation. Notre avenir est entre nos mains. Si nous oeuvrons de concert, nous atteindrons notre but plus tôt.

L'harmonie religieuse et la liberté s'inscrivent dans notre tradition commune. Nos deux constitutions précédentes prévoyaient des sauvegardes contre la discrimination religieuse et l'intolérance religieuse. De même, les principes fondamentaux dont nous avons convenu au cours du processus de convention nationale garantissent la non-discrimination religieuse et la tolérance religieuse. Bien que le Myanmar soit un pays à prédominance bouddhiste, près de 90 % de sa population étant de confession bouddhiste, le Gouvernement attache une grande importance à des relations harmonieuses entre les grandes religions représentées dans le pays. Par conséquent, le Gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour encourager l'harmonie entre les religions en établissant entre les dirigeants des diverses religions des contacts constants et en fournissant une aide aussi bien financière que matérielle pour leur permettre de promouvoir leur foi. Je tiens à dire que la liberté de religion existe pour toutes les confessions du pays. Il convient de rappeler qu'il y a quelques années, Mme Ogata, Haut Commissaire pour les réfugiés, a observé, en sa qualité d'expert indépendant de la Commission des droits de l'homme, que le Myanmar était une société modèle en ce

qui concerne la tolérance religieuse. Bien que ses remarques aient été faites il y a déjà un certain temps, je tiens à souligner qu'elles demeurent valables et vraies à ce jour et que le Gouvernement est déterminé à défendre de son mieux toutes les religions du pays contre l'intolérance et à les aider par tous les moyens possibles à coexister dans l'harmonie.

Je ne saurais conclure sans mentionner ce que mon pays réalise sur le plan économique. Malgré un certain ralentissement de la croissance économique dû à la crise financière asiatique, le Myanmar a connu des taux de croissance économique élevés ces dernières années. Le Gouvernement cherche avant tout à promouvoir le développement du secteur privé et la privatisation. Dans le même temps, le Gouvernement s'efforce de développer l'infrastructure, condition préalable du développement durable. En outre, le Gouvernement mène à bien un vaste programme de mise en valeur des terres dans les régions humides et vierges en concédant à des sociétés privées de grandes exploitations. Le secteur privé a pu ainsi mettre en valeur et exploiter 1,1 million d'acres de terres en friche et de marécages pour la production agricole, ce qui non seulement augmentera la production vivrière nationale, mais également contribuera à la sécurité alimentaire régionale.

Nous avons une vision pour le nouveau millénaire, la vision d'une société pacifique, moderne, développée et démocratique. Nous nous efforcerons de donner corps à notre vision par tous les moyens dont nous disposons. Cet objectif pourra se réaliser rapidement si nous recevons le soutien de la communauté internationale. Nous sommes sûrs que nous pourrons donner corps à cette vision et que la communauté internationale fera preuve de compréhension et appréciera les efforts sincères que nous aurons déployés pour améliorer le bien-être économique et social du peuple de Myanmar.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole au titre du droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ce matin, le Ministre des affaires étrangères Pérez Roque a été fidèle à la tradition cubaine d'attaquer verbalement les États-Unis. Bien que ce ne soit guère surprenant et encore moins inattendu, je me dois de répondre au moins à certaines des nombreuses fausses allégations, exagérations flagrantes et idées fausses que le Ministre a émises lors de son intervention à propos des États-Unis et des politiques que poursuit mon Gouvernement.

Tout d'abord, nous rejetons l'idée que la décision prise par un État souverain d'interdire à ses nationaux d'avoir certaines relations commerciales avec un autre pays puisse être qualifiée de «génocide». Notre embargo commercial contre Cuba vise à maintenir la pression sur le Gouvernement cubain pour qu'il respecte les normes internationalement reconnus des droits de l'homme et applique une démocratie pluraliste.

La politique des États-Unis est claire : elle consiste à tendre la main au peuple cubain et à lui donner espoir sans renforcer un Gouvernement qui prive son propre peuple des choix économiques et politiques et qui ne respecte pas les droits de l'homme fondamentaux.

Soyons francs. Tout d'abord, l'échec de l'économie cubaine est due à une mauvaise gestion économique du Gouvernement cubain, non à l'embargo américain.

Deuxièmement, il est erroné de dire que les États-Unis ont interdit la vente de médicaments et de fournitures médicales à Cuba. Ces ventes sont autorisées depuis un certain temps et sont expressément permises par la législation américaine. Mon gouvernement a pris des mesures concrètes pour simplifier la vente de ces produits et un certain nombre de livraisons ont été confirmées. Ce sont les choix politiques du Gouvernement cubain qui sont responsables de l'insuffisance des soins de santé que reçoivent les citoyens cubains ordinaires.

Dans une société démocratique, un Gouvernement librement élu doit rendre compte à son peuple de ses politiques en matière économique et des droits de l'homme. Le respect des droits de l'homme, le changement démocratique et l'exercice de l'autorité par le peuple, et non sur le peuple, sont la pierre angulaire de la prospérité et du développement économique.

Le Gouvernement cubain continue de blâmer les autres de ses propres erreurs, dont le peuple cubain paie le prix. Comme de nombreuses autres délégations ici présentes, nous croyons en une solution simple aux problèmes de

Cuba. Notre conseil au Gouvernement cubain est d'entamer à présent le processus de changement démocratique et de réforme économique et d'écouter l'appel lancé par la communauté internationale en faveur du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

J'implore le Gouvernement cubain de lever son embargo sur la liberté de son propre pays.

Dans un tout autre domaine, nous avons entendu, aujourd'hui, à l'Assemblée, une série d'accusations et de contre-accusations du Ministre des affaires étrangères iraquien concernant des mesures prises par Saddam Hussein et par la communauté internationale à l'égard de l'Iraq.

Je voudrais éclaircir quelques points qui pourraient avoir été mal interprétés par le représentant de l'Iraq.

Le ton agressif et accusatoire qu'a pris le représentant de l'Iraq pour s'adresser à ma nation, et le mépris dont il fait montre à l'égard de la communauté internationale et des organes qu'elle a créés pour la représenter montrent combien l'Iraq est devenu isolé et illustrent bien la posture hostile et menaçante qu'il continue d'adopter dans la région.

Le représentant de l'Iraq a non seulement mal compris la position politique de mon pays sur la question de l'Iraq, mais a de surcroît déformé la réalité de la vie quotidienne de son propre pays.

À la page 3 de la version anglaise de la déclaration du Ministre Al-Sahaf, distribuée ce matin, au paragraphe qui traite des obligations internationales dont l'Iraq ne s'est pas encore acquitté, je lis que la position déclarée de l'Iraq est la suivante : «il n'y a rien d'important qui n'ait été acquitté».

Je pense que c'est là une façon inhabituelle de dire que l'Iraq, de son propre aveu, ne s'acquitte pas de ses obligations.

Je pense que le Président de la Gambie a, avec passion et pertinence, mis l'accent sur plusieurs questions. Ainsi, la vie des citoyens koweïtiens du sort desquels l'Iraq n'a pas rendu compte est-elle dénuée d'importance? Les archives nationales koweïtiennes, toujours gardées par l'Iraq, sont-elles dénuées d'importance? Le fait que l'Iraq continue de détenir des missiles et des armes de destruction massive est-il dénué d'importance? Il faut souligner qu'aucun membre du Conseil de sécurité, aucune organisation régionale, aucun expert international, personne — sauf peut-être l'Iraq — ne

semble croire qu'il respecte scrupuleusement ses obligations.

L'Iraq a également soulevé la question des zones d'exclusion aérienne. Les avions de la coalition qui patrouillent dans ces zones n'y sont pas pour attaquer des cibles : ils sont là pour protéger les civils, notamment les personnes les plus vulnérables au Nord et au Sud du pays. La population civile de ces régions a souffert des attaques militaires de l'Iraq, y compris par l'emploi de gaz toxique contre des femmes et des enfants innocents.

Depuis janvier et encore tout au long des dernières semaines, le régime iraquien a constamment attaqué les avions de la coalition au cours des patrouilles de routine sur les zones d'exclusion aérienne. Ces avions répondent — dans l'exercice du droit de légitime défense — après avoir été ciblés. Chaque réponse est effectuée avec le souci d'éviter d'atteindre les civils.

Il faut préciser que le régime iraquien ne prend pas les mêmes précautions lorsqu'il lance des attaques contre les patrouilles humanitaires de la coalition. Le régime iraquien a de manière habituelle posté des systèmes de défense aérienne à proximité d'habitations civiles. Le Ministre Al-Sahaf a confirmé dans son discours qu'il y a eu des cas où les forces iraquiennes ont tiré sur les avions de la coalition, et les obus non explosés lancés durant l'attaque ont touché le sol, explosé, tué ou blessé et causé des destructions dans des zones civiles. Ceci souligne, une fois encore et de façon éloquente, le mépris total de Saddam Hussein pour le bien-être de son propre peuple.

Ceci souligne également le problème plus large de la création par Saddam Hussein d'une crise humanitaire à des fins politiques. Les dirigeants actuels de l'Iraq sont la seule partie responsable des conditions qui règnent à l'intérieur du territoire iraquien. Le régime iraquien a créé la situation dans laquelle se trouve malheureusement le peuple iraquien, et c'est le refus des dirigeants iraquiens de respecter leurs obligations internationales qui perpétue cette situation.

Nous sommes d'accord avec la conclusion du Secrétaire général selon laquelle le programme «pétrole contre nourriture» lui fournit un soutien majeur dans la situation actuelle. Pour être précis, l'Iraq a reçu plus de 14 milliards de dollars en revenus pétroliers depuis le début du programme, dont un tiers seulement a servi à couvrir les coûts administratifs de l'ONU ou est allé à la Commission d'indemnisation.

Un mot sur la Commission d'indemnisation : ce n'est pas une mesure punitive, mais un mécanisme approuvé par la communauté internationale, dont le but est de faire face aux coûts humanitaires et écologiques supportés par les victimes de l'agression iraquienne.

En attendant, le programme pétrole contre nourriture a fourni à l'Iraq plus de 10 milliards de dollars pour l'achat de biens humanitaires. Quatre-vingt quatorze pour cent de tous les contrats ont été approuvés pour livraison et plus de 7 milliards de dollars en vivres, médicaments, équipements médicaux et des produits d'intérêt humanitaire très variés ont déjà été fournis. Mais le Gouvernement iraquien refuse de commander des suppléments nutritionnels destinés expressément aux mères et aux enfants, des vivres pour compléter le panier alimentaire, de prélever des médicaments d'urgence dans des entrepôts encombrés de produits vitaux et d'accroître les dépenses pour des produits pharmaceutiques de première nécessité.

L'Iraq bloque systématiquement l'action humanitaire. Toutefois, il dépense de l'argent pour des palaces luxueux, la satisfaction de clientèles politiques et des efforts de réarmement. De ce fait, il n'est pas surprenant que les études internationales montrent que dans les zones contrôlées par le régime iraquien, la mortalité infantile a augmenté alors qu'elle est tombée à des niveaux inférieurs à ceux d'avant la guerre du Golfe dans les zones administrées par les Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais exposer clairement le bilan de la politique de mon gouvernement au sujet de l'Iraq. Nous sommes déterminés à accroître les secours humanitaires au peuple iraquien malgré les obstructions du régime. Nous sommes déterminés à empêcher l'Iraq de menacer la région ou son propre peuple. Et enfin, nous voulons voir l'Iraq reprendre sa place de membre respecté et prospère de la communauté internationale par l'accomplissement de ses promesses et obligations internationales — chose que, malheureusement, nous attendons toujours de la part de Saddam Hussein.

M. Pérez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je suis un étudiant en histoire qui, à l'instar de mes collègues présents à la séance plénière de ce matin, a le privilège de représenter son peuple — en l'occurrence le peuple cubain — à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. J'ai également l'honneur d'être l'un des 601 députés élus dans des élections libres et ouvertes et de présider la Fédération des étudiants universitaires, organisation créée en 1922 qui compte 70 000 membres répartis en 47 centres d'enseignement supérieur. L'Assemblée comprendra donc que je ne

joue pas sur les mots dans ma déclaration et que je ne me réfugie pas derrière un jargon diplomatique pour exprimer mes opinions. Je dirai la vérité de façon directe, telle que je la ressens.

J'ai écouté avec surprise et indignation comment l'histoire d'un peuple peut être si maladroitement manipulée et interprétée de travers. Je voudrais donner un conseil en tant que jeune qui, comme son peuple, a un attachement fervent illimité pour la vérité. Je voudrais suggérer aux messieurs qui défendent le blocus qu'ils devraient se réinscrire à l'une des universités des États-Unis afin d'acquérir certaines connaissances en histoire moderne. Après avoir entendu ce qui a été dit, je suis sûr que cela leur sera utile.

L'hystérie démodée et excessive qui a été répétée tout au long de neuf gouvernements a été de nouveau introduite dans cette salle. Nous n'avons pas entendu un seul mot qui puisse réfuter les arguments appuyés par les vérités concrètes et les citations tirées de documents américains rendus publics, présentés par le Ministre de mon pays. Le monde dans lequel nous vivons, même s'il est plein de paradoxes inconcevables, voit comment l'État qui ne s'acquitte pas des versements dus à l'Organisation la manipule quotidiennement.

Dans la tragédie mondiale dont souffre l'humanité, les accusateurs sont ceux qui appliquent des sanctions unilatérales contre 75 pays et lancent des bombes et des missiles contre des États souverains. Dans le cas de Cuba, le caractère illégitime du blocus — et je voudrais souligner le fait que c'est un blocus et non pas un embargo et demander au représentant des États-Unis d'expliquer exactement à l'Assemblée quelle loi autorise des transactions commerciales et des ventes de nourriture et médicaments — a non seulement été reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies, en sept occasions consécutives, pour une action tout à fait illégale, comme on l'a rappelé ce matin, mais illustre aussi de façon irréfutable le rejet de cette politique par la communauté internationale. Le caractère illégitime du blocus se reflète également par l'appel croissant de nombreux secteurs de la société américaine à sa levée et à un changement radical de l'attitude du Gouvernement américain à l'égard de Cuba.

D'importants représentants du Congrès américain se sont associés aux milieux universitaire, religieux, professionnel, aux syndicats, à la presse, etc. qui pensent que la stratégie du blocus est absurde. Dans de nombreux cas, ces représentants ont introduit des mesures significatives pour modifier radicalement cette politique.

Que mon pays ait progressé avec 6 % de taux de croissance au cours du premier semestre de cette année, que la mortalité infantile à Cuba soit de 6 pour 1 000 naissances vivantes, que Cuba ait atteint des niveaux de santé et d'éducation comparables à ceux des pays les plus développés, que même dans les moments les plus difficiles, aucun enfant, aucune femme, aucune personne handicapée et aucun vieillard n'ait été abandonné — ce sont là des données qui révèlent la vérité sur Cuba. Ces réalités démentent les allégations du Gouvernement des États-Unis. Est-ce que le Gouvernement américain pourrait faire la même chose concernant la sale guerre contre Cuba qui a fait des milliers de victimes? Ou concernant les centaines d'attentats contre nos dirigeants politiques? Ou un blocus qui non seulement viole le droit international et essaie d'imposer au reste du monde des lois extraterritoriales approuvées à Washington, mais s'est également avéré une tentative de génocide contre le peuple cubain? S'agirait-il de cela lorsque, essayant de se justifier cet après-midi en justifiant l'injustifiable, la délégation des États-Unis nous révèle en fait les intentions de son gouvernement à l'égard de tout autre pays qui ne souscrit pas au plan de nouvel ordre — si dénué de principes — qu'il tente de concevoir?

Les États-Unis parlent de contacts à encourager de peuple à peuple. Ils parlent même de promouvoir une compréhension générale du blocus. Voilà véritablement un s'il en est!

Il est incroyable d'entendre ceux qui commettent les violations les plus graves en la matière parler des droits de l'homme. Les États-Unis ont la population carcérale la plus nombreuse du monde et pratiquent la discrimination raciale dans l'usage de la peine de mort et d'autres sanctions pénales. C'est un pays de brutalités policières, de commercialisation de la politique et de la répression contre les immigrants. Dans cette ville, comme dans le reste du pays, on se plaît à appeler la corruption institutionnalisée l'«argent occulte», et ses gouvernants espèrent que nous croirons au mensonge selon lequel les multimillionnaires et les sans-abri ont les mêmes droits. C'est absolument risible, alors que la mortalité infantile de la population noire y est le double de celle de la population blanche.

Ceux qui se présentent comme des champions universels de la démocratie oublient qu'ils ont accédé aux postes politiques avec l'appui d'une minorité de la population et en transformant les campagnes électorales en l'un des commerces les plus prospères et les plus juteux de l'heure, où pour chaque campagne, des centaines de millions de dollars sont dépensés. Combien de médicaments, d'ordinateurs et d'aliments pour nos écoles, combien d'hôpitaux cet argent peut-

il acheter pour la population cubaine et pour le reste du tiers monde?

Le peuple cubain peut prendre la parole à cette séance avec une dignité encore plus élevée que les tours jumelles, parce qu'il a pu bâtir une société où l'exercice de la véritable démocratie est devenue notre pain quotidien : cette démocratie est le gouvernement par le peuple, ce qui veut dire pour nous exercer le mandat que nous ont confié 11 millions de Cubains. Je ne pense pas que le représentant des États-Unis pourrait comprendre que le Parlement de la plus grande des Antilles comprend des étudiants, des artistes, des paysans, des sportifs, des intellectuels, des scientifiques et des médecins, qui s'efforcent chaque jour de représenter notre peuple sans toucher en retour un centime. Cette situation est inconcevable pour des personnes qui, chaque année, entassent des millions de dollars dans des comptes bancaires personnels disséminés dans le monde entier.

Comment peut-on accuser un pays de violer les droits de l'homme et de ne pas être démocratique alors des milliers de professionnels de pays en développement sont formés dans ses écoles, et qu'il a envoyé en Afrique et en Amérique latine des dizaines de milliers de ses jeunes pour contribuer à la lutte contre l'analphabétisme ou pour sauver d'innombrables vies humaines? Et ce pays est disposé à accueillir comme ses propres fils plus de 2 000 jeunes Latino-Américains pour les former gratuitement comme médecins qui retourneront ensuite auprès de leurs communautés autochtones.

Nous pensons que toute personne ayant un gramme de bon sens — et nous sommes certains que l'espèce humaine ne perdra jamais son bon sens — voit que le pays qui devrait être jugé est celui où 1 million de personnes vivent dans les souterrains du métro, où il y a 43 millions de citoyens sans assurance médicale, où 17 millions de femmes ont été victimes d'agression sexuelle et où des milliers de malades mentaux sont emprisonnés; le pays responsable du commerce des armes, qui tue des millions de vies humaines chaque année.

Enfin, nous aimerions réitérer que lorsque notre peuple dit que le blocus américain constitue un génocide prohibé par le droit international — et je peux citer des conventions qui l'attestent — ce n'est pas seulement pour condamner ceux qui nous ont agressés toutes ces années, mais aussi pour pointer du doigt, au nom des multitudes dans le monde et avec le courage des peuples libres et indépendants, ceux qui sont intervenus avec leurs *Marines* plus de 40 fois en Amérique latine et qui ont soutenu des dictatures militaires responsables de l'assassinat de milliers d'êtres humains. Ce

pays est responsable de la mort de 4 millions d'êtres humains au Viet Nam; c'est le pays qui depuis sa naissance comme nation s'est mis à exterminer les populations qui y vivaient depuis des siècles, qui a volé plus de 2 millions de kilomètres carrés au Mexique, qui, pendant la Seconde Guerre mondiale, a détenu 6 000 Japonais innocents vivant aux États-Unis, simplement parce qu'ils pouvaient être des suspects. Si l'humanité a été capable de condamner à Nuremberg les criminels fascistes responsables de la mort de plus de 50 millions de personnes, elle peut aussi condamner les auteurs de ces actes horribles.

M. Hasan (Iraq) (*parle en arabe*) : Les États-Unis d'Amérique sont le dernier pays à avoir le droit de parler du droit international ou du respect de la Charte des Nations Unies. Les États-Unis s'ingèrent dans les affaires internes de l'Iraq et de beaucoup d'autres États et consacrent des fonds à des mercenaires ayant avoué qu'ils commettaient des actes terroristes à l'intérieur de l'Iraq. Les États-Unis exercent le terrorisme d'État sous sa forme la plus odieuse, commettent quotidiennement des actes d'agression contre l'Iraq et insistent sur le maintien des sanctions contre lui. C'est un génocide dont les États-Unis sont responsables.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a dit que l'Iraq a satisfait aux exigences des résolutions, et nous mettons le représentant des États-Unis au défi de prouver le contraire. Il dira que la Commission spéciale des Nations Unies a prouvé le contraire, mais la Commission spéciale n'en a donné aucune preuve. La Commission spéciale espionnait l'Iraq et falsifiait les résultats des tests qu'elle effectuait. Tout ce qu'elle a dit manque de crédibilité. Aucune personne qui se respecte ne défendrait les pratiques de ladite Commission, qui a transformé ses bureaux installés dans cet immeuble et ailleurs en repaires d'espions et qui a fait venir des espions pour travailler à l'Organisation des Nations Unies, plutôt que de recruter des experts. Elle a été une grave turpitude pour l'Organisation.

S'agissant de la distribution des produits alimentaires et des fournitures médicales, ce que dit le représentant des États-Unis est un gros mensonge quand il accuse le Gouvernement iraquien de ne pas distribuer les produits alimentaires et les médicaments à son peuple. Il s'efforce de se dérober à la responsabilité de son gouvernement pour les crimes de génocide qu'il a commis contre le peuple iraquien. Avant l'imposition des sanctions, le Gouvernement iraquien avait réussi à réaliser un développement socioéconomique qui a dépassé celui qui avait été réalisé par les États de la région et généralement par les pays en développement.

Avant l'imposition des sanctions, le revenu national de l'Iraq augmentait à des taux qui atteignaient 10 % chaque année. C'est peut-être là la véritable raison de l'agression contre l'Iraq et de l'imposition de sanctions globales contre lui. Ils ne veulent pas qu'un État du tiers monde exploite ses ressources dans l'intérêt du véritable développement de son peuple. Ils sont le seul et unique ennemi du peuple iraquien.

Le représentant des États-Unis a estimé que l'imposition de zones d'exclusion aérienne visait à protéger les civils. C'est un gros mensonge. Les États-Unis tuent des civils chaque jour. C'est l'emploi de la force contre un État indépendant sans mandat du Conseil de sécurité. Toutes les résolutions du Conseil de sécurité ayant trait à l'Iraq ont réaffirmé la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays, mais les États-Unis bafouent les résolutions du Conseil. Les zones d'exclusion aérienne ont été imposées par les États-Unis et par le Royaume-Uni et la France et non pas par le Conseil de sécurité. La France s'est ultérieurement retirée de la participation à cet acte illégitime.

Le porte-parole officiel du Secrétaire général a déclaré que l'imposition de zones d'exclusion aérienne n'avait rien à voir avec l'Organisation des Nations Unies. Que les Américains cessent donc de déformer la vérité.

En ce qui concerne les produits alimentaires pour enfants, pourquoi le représentant américain a-t-il passé sous silence le fait que, sous l'impulsion de la délégation du Royaume-Uni, les contrats relatifs au lait pour enfants ainsi qu'au matériel d'épuration de l'eau, à l'évacuation des eaux usées, aux fournitures médicales et aux générateurs de réserve ont été suspendus? La moitié des contrats présentés sont aussi suspendus, alors que ce sont tous des contrats à caractère humanitaire visant à réduire le taux de mortalité des enfants irakiens.

L'intervention du représentant des États-Unis est un exemple très clair de déformation de la vérité et de mensonge. Cela confirme, une fois de plus, que celui qui prétend diriger le monde est en fait une créature politique irréfléchie qui doit elle-même être dirigée.

La séance est levée à 20 h 15.